



**PREPARATION DE PROPOSITIONS D'INSCRIPTION
SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL**

RAPPORT DE L'ATELIER DE LA PREMIERE PHASE

Ecole du Patrimoine Africain, Porto-Novo, 11-22 mai 2009



**Rapport rédigé par Pr Alexis Adandé
Coordinateur général**

EPA, Octobre 2009

SOMMAIRE

Remerciements	p.3
Résumé	p.4
1- Introduction	p.6
2- Déroulement des activités de la première semaine.....	p.7
3- Déroulement des activités de la deuxième semaine.....	p.12
4- Organisation du suivi de la phase 2 et recommandations.....	p.19
5- Conclusion.....	p.20
6- Annexes	p.21
6.1- Programme du cours	p.22
6.2- Quelques rapports journaliers	p.25
6.3- Rapports des séances de concertation.....	p.38
6.4- Rapports complémentaires	p.40
6.4.1- Report prepared and submitted by Dr George O. Abungu	p.41
6.4.2- Rapport complémentaire - Coordination des dossiers « Nature »	p.47
6.4.3- Rapport complémentaire - Coordination des dossiers « Culture »	p.54
6.5- Evaluation du cours par les participants.....	p.58
6.6- Liste des participants, personnes-ressources et membres de l'équipe de coordination.....	p.67
6.7- Liste des tuteurs identifiés.....	p.73

REMERCIEMENTS

Les participants au Cours et l'équipe de coordination expriment leur reconnaissance au Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA/AWHF), initiateur du programme et à l'Ecole du Patrimoine Africain (EPA) ainsi qu'au Centre du Patrimoine Mondial (CPM/WHC) qui ont organisé l'atelier de Porto-Novo (Bénin). Nos remerciements s'adressent également aux organismes qui accompagnent ce programme, particulièrement l'Union mondiale pour la nature (UICN), le Conseil international des Monuments et des Sites (ICOMOS) et le Centre international d'Etudes pour la Conservation et la Restauration des Biens culturels (ICCROM). Le FPMA/AWHF a financé ce projet sur des fonds généreusement mis à disposition par la coopération espagnole.



M. Le Représentant du Ministre béninois de l'Environnement et de la Protection de la Nature

Nous exprimons notre gratitude au gouvernement de la République du Bénin, pays d'accueil, pour son intérêt pour le développement du programme, exprimé à travers les encouragements de **son représentant à la cérémonie officielle d'ouverture du cours**. Nous remercions chaque personne-ressource qui a pris de son temps pour venir jusqu' à Porto-Novo, informer et former les participants. Une mention particulière pour Dr George Abungu et la coordination du Cours de Lesotho qui nous ont fait bénéficier de l'expérience du cours des collègues anglophones. A toute l'équipe de coordination et à l'Ecole du Patrimoine Africain, merci pour le travail bien engagé, particulièrement à Mme Victoire Adégbidi qui assure, avec diligence, le suivi quotidien de l'organisation du programme depuis le tout début de sa mise en œuvre pour le volet francophone.

Enfin, aux participants à ce Cours régional spécial, nous disons nos remerciements pour leur engagement à donner le meilleur d'eux-mêmes pour élaborer des dossiers au niveau des standards de qualité exigés pour l'inscription sur la liste du patrimoine mondial. Votre enthousiasme est un encouragement pour l'équipe de coordination qui continuera à vous suivre avec le relai de l'expert qui vous servira de tuteur ou de mentor durant les mois prochains. A toutes et à tous, bon courage.

RESUME

- 1- Le Fonds pour le patrimoine mondial africain en coopération avec l'Ecole du patrimoine africain et le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, ont organisé durant deux semaines un atelier de formation sur la proposition de dossiers à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Première phase d'un programme prévu se dérouler sur les huit prochains mois et se conclure par un atelier de restitution ou plus exactement de finalisation des dossiers élaborés avant leur soumission au comité du CPM. Tenue à Porto-Novo, au Bénin, du 11 au 22 mai 2009, la première phase du Cours régional en langue française, vient à la suite de celle du Cours en langue anglaise, tenue, elle, au Lesotho, en novembre 2008.
- 2- Ces cours qui se déroulent en trois phases, ont pour objectifs de :
 - o donner une compétence de rédaction et de présentation de dossier de nomination à des professionnels africains du patrimoine et, partant, améliorer sensiblement la qualité des prochaines soumissions ;
 - o accroître en nombre et en variété/diversité, les biens patrimoniaux inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ;
 - o réduire le nombre de biens africains inscrits sur la liste du patrimoine mondial en danger ;
 - o établir un réseau de professionnels africains travaillant sur des biens du patrimoine mondial.

L'Ecole du patrimoine africain (EPA) a assuré tous les aspects logistiques de préparation, de l'accueil, de l'hébergement des participants, des personnes-ressources et du déroulement de l'atelier. La coordination est assurée par un coordinateur général assisté de deux coordinateurs, l'un du secteur culture et l'autre du secteur nature, l'un et l'autre secondé par un assistant et un cadre de l'EPA assure le secrétariat.

Au démarrage de l'atelier, neuf (9) pays étaient représentés par 16 participants dont six (6) femmes. Un total de neuf dossiers ont fait l'objet d'une analyse de l'état d'avancement de leur confection, trois (3) sont classés de type naturel, trois (3) de type paysage culturel, deux (2) de type culturel, un (1) de type mixte. Onze (12) personnes-ressources sont intervenus, sans compter les cinq (5) membres de la coordination qui ont assuré tour à tour l'animation, le suivi didactique et le rapport journalier.

- 3- Le contenu du cours initial s'est inspiré de celui tenu antérieurement au Lesotho. En fonction des contraintes de calendrier des personnes-ressources, le programme s'est déroulé de façon adaptée aux circonstances mais en abordant les mêmes thèmes. Introduction au cours de formation et à l'atelier, les objectifs du programme ; la présentation des dossiers en l'état par pays représenté ; la Convention de 1972 et les Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention de 1972 ; le Processus d'inscription sur la liste du patrimoine mondial - la liste indicative, la valeur universelle exceptionnelle, les critères de nomination des biens, l'intégrité et l'authenticité, l'analyse comparative ; la Description et la localisation d'un bien. Chaque aspect abordé a fait l'objet d'exercice pratique, avec autant que faire une

- 4- illustration à partir des dossiers choisis pour soumission. Deux exposés ont été présentés pour sensibiliser et informer les participants : « insuffisances/problèmes des dossiers de nomination » et « Liste du patrimoine mondial africain : défis et opportunités ». Enfin, chaque participant a pu contribuer à l'élaboration d'un plan d'action concernant la confection du dossier dont il est porteur et le suivi de toutes les activités et actions d'accompagnement (la documentation du bien, sa cartographie, son iconographie, ou l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion, par exemple) et, avant de se séparer, évaluer la portée de l'atelier et les conditions de son séjour à Porto-Novo.

- 5- Il convient de mentionner les situations particulières auxquelles l'équipe de coordination a été parfois confrontée, avec la défection de la seule participante porteuse d'un dossier du Cameroun, dès la première semaine. De même, il a fallu des réajustements et faire des suggestions pour le renforcement des capacités internes des ressources humaines (techniques et scientifiques) dans certains pays ou au niveau régional.
Chaque participant a reçu pendant le déroulement du cours, des supports didactiques imprimés et à la fin, une version électronique du contenu du cours et des présentations des dossiers présentés. En complément, la liste des personnes-ressources, des membres de la coordination et de tous les participants avec les contacts, leur a été remise.

INTRODUCTION

Le Cours qui s'est tenu, du 11 au 22 mai 2009, à Porto-Novo (Bénin), a été précédé de deux réunions préparatoires organisées respectivement, l'une à l'Ecole du patrimoine africain (EPA), les 29 et 30 janvier 2009 et l'autre au siège du Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA/AWHF), à Midrand, du 22 au 26 avril 2009. Toutes deux avaient pour objet le cadrage du Cours et la définition de son contenu, après la signature de la convention de partenariat pour ce programme entre les deux organismes (FPMA/AWHF et EPA). La mise en route de la version francophone du Cours sur la « préparation des propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial » a été quelque peu facilitée par l'étroite coopération dont a bénéficié l'équipe de coordination de la part de nos collègues anglophones, particulièrement le coordinateur général du cours du Lesotho, Dr George Abungu et de sa secrétaire/rapporteur, Mrs Linda Kanyemba.

L'appel à candidature pour le Cours a été affiché sur le site de l'EPA et envoyé aux directions nationales du patrimoine dès le mois de mars 2009 ; les dossiers reçus ont été étudiés et neuf (9) ont été retenus dans cette présélection.

Après une demande expresse de compléments d'information dûment adressée à qui de droit, huit (8) ont été finalement retenus auxquels s'est ajouté le cas particulier du dossier d'un pays lusophone, celui de la Guinée-Bissau.

Les invitations ont été envoyées aux participants et toutes les dispositions prises pour leur information sur les conditions de voyage, l'accès au titre de transport, l'accueil et l'hébergement par les soins de l'EPA.

1- DEROULEMENT DES ACTIVITES DE LA PREMIERE SEMAINE

La première semaine a permis la mise en route effective du processus de formation de seize (16) participants, venus de neuf (9) pays d'Afrique centrale et occidentale francophone et lusophone ainsi que des îles de l'Océan Indien, à la préparation de propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, d'une part et, d'autre part, de poursuivre l'élaboration de dossiers qui ont été dans un premier temps présentés en l'état par les participants en charge de leur pilotage. Dès la séance introductive, le Directeur de l'EPA, M. Alain Godonou, appuyé par les personnes-ressources présentes et les membres de l'encadrement, a insisté sur le caractère particulier du Cours qui se déroulera en trois phases dont l'atelier en est la première. Il est appelé à durer huit (8) mois. La phase 2 est la plus longue et elle est décisive, c'est le temps qui devra être consacré pour l'essentiel à des activités et des actions qui devraient permettre de donner substance et consistance aux dossiers des biens retenus pour être soumis au Comité du patrimoine mondial. Une phase 3 est prévue pour la finalisation desdits dossiers en un ultime atelier qui se tiendra, en principe, au mois de janvier 2010.



PHOTO DE COURS

M. Alain Godonou, assisté de Mme Victoire Adégbidi, a également donné les objectifs du Cours, les résultats attendus, la stratégie de son déroulement et les défis à relever avec l'implication active des participants.



PHOTO DE COURS

La séance de présentation des dossiers par pays, le deuxième jour, a permis d'emblée d'avoir un aperçu panoramique des biens proposés et du niveau d'avancement des dossiers. Elle s'est faite suivant l'ordre alphabétique.

Bénin : le bien que présente ce pays est un site naturel, le « *Parc national de la Pendjari* ». C'est un site caractérisé par la richesse de sa biodiversité qui inclut la faune sauvage, entre autres, des éléphants, divers types d'antilopes et des hippopotames. Il est déjà sur la liste de l'UNESCO, MAB (Man and the Biosphere) et sur celle de RAMSAR. En tant que parc national, il est doté d'une administration et de gardes (écovigiles). Ce site postule une inscription sur la liste du patrimoine mondial comme extension du site du W-Niger inscrit depuis 1996. Le dossier tel que présenté, est à une phase initiale de son élaboration bien que l'essentiel des données nécessaires soient disponibles.

Comores : cette seconde présentation est relative aux « *Trois sites majeurs des écosystèmes marins des Comores* » qui comportent des ressources remarquables autant que des paysages singuliers. Sites riches en ichtyofaune dont des requins, le cœlacanthe, des tortues marines, des caldéras avec une flore telle des baobabs, des arbres du genre *Cananga odorata*, connu dans la parfumerie sous le nom de ylang-ylang. Le site est énorme, il couvre 2 034 km² à la fois sur terre comme sur mer.

Ceci pose un problème de gestion car seul un des trois sites est protégé par la loi. De plus les deux porteurs du dossier sont apparus comme des professionnels du patrimoine culturel immobilier. Il a semblé nécessaire de leur recommander une étroite collaboration avec les chercheurs et gestionnaires du patrimoine naturel et surtout des experts de l'océanologie et de biologie marine.

Cameroun : la présentation a porté sur le « *Paysage culturel de la Lobé* » qui regroupe des forêts, rivière, villages et chutes d'eau. Il est riche en valeurs intangibles telles les danses et il est le cadre de vie des peuples Batanga et Mabi. A la suite de la présentation, il a été noté que le dossier devrait être renforcé pour mettre davantage en évidence les critères d'un paysage culturel.

Gabon : le bien proposé est le site ancien de l' « *Hôpital Albert Schweitzer de Lambaréné* », celui construit en 1913. Le fondateur était un médecin allemand (un Alsacien) qui a reçu un prix Nobel. Cet hôpital en était en 1923 à la troisième extension et en 1981, à la quatrième. La détermination de la valeur universelle exceptionnelle de ce bien n'est pas aisée. Toutefois, il a été dit aux porteurs du dossier que le Comité du patrimoine mondial ne reconnaît pas des individus mais les faits à travers la valeur universelle exceptionnelle mise en exergue.

Guinée Bissau : ici, c'est l' « *archipel de Bijagos* » qui est choisi par ce pays. C'est un site superbe ayant une grande diversité biologique, ce qui en fait un site MAB et il couvre une superficie de 10.000 km². Le processus de préparation à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial a commencé en 2003 par une mission de l'UNESCO et par la ratification en 2005 par la Guinée-Bissau de la Convention de 1972. Ce site est très important pour son endémisme ; la mangrove étendue est favorable à la reproduction des poissons, entre autres.

Guinée Conakry : ce pays propose comme bien le « *Paysage culturel manding de Gberedou-Hamana* ». Le site couvrirait une superficie de 40.000 ha. Il est le témoin de la culture des Manding qui ont constitué un puissant royaume dominant au XV^e siècle. Il présente les traits architecturaux et paysagers caractéristiques de cette culture qui peuvent être lus à travers les forêts et les marigots sacrés, les villages, etc. Les porteurs du dossier n'avaient pas d'éléments suffisants à leur arrivée en raison d'une situation indépendante de leur volonté.

Madagascar : le site « *Falaise et Grottes de l'Isandra* » est proposé comme bien mixte par les participantes de la Grande Ile. Situé au Centre du pays, le bien est composé de palais, d'espaces funéraires, des habitations, des greniers et il est localisé dans une vallée encaissée dominée par des falaises de granit. Ce bien est proposé à l'inscription sur les critères (iii), (iv), (v) et (viii). Toutefois le site n'est pas encore sous la protection formelle de la loi et le processus de traitement de ce dossier est à un stade initial.

Niger : « *La ville d'Agadez* » est le bien que propose le Niger à l'inscription. Daté de 1405, cette cité caravanière du commerce transsaharien s'est développée en pays targui mais a vite revêtu un caractère cosmopolite. Le style architectural traditionnel est encore vivant ainsi que le savoir-faire en matière de construction et de maintenance. La Grande Mosquée est dotée d'un minaret en banco haut de 27 m. Le site est protégé par la loi mais de nouvelles constructions en menacent l'intégrité. Les critères retenus pour son inscription sont (iii) et (v).

République Centrafricaine : le bien retenu pour être proposé à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial, est le site de « *La forêt et les campements résidentiels de référence pygmée AKA* ». Ce site est présenté sur les critères (iii) et (v). Neuf campements sont identifiés dont cinq sont très importants. De l'avis de l'expert de l'UICN, M. Tim Badman,

c'est l'un des sites forestiers le plus important proposé à l'inscription. Le dossier pourrait avancer rapidement s'il bénéficie d'un encadrement adéquat. Le débat qui a suivi la série de présentations a été enrichi par les interventions des personnes-ressources présentes, particulièrement celles de George Abungu dont l'expérience au sein du Comité du patrimoine mondial est une précieuse source d'information.



Dr GEORGE ABUNGU, TIM BADMAN (UICN) ET KLESSIGUE SANOGO (DNPC-MALI)

Le Programme a dû subir quelques modifications au cours de son exécution et il a offert aux participants des séances au cours desquelles ont été examinées tour à tour, les documents de références que sont la *Convention du patrimoine mondial de 1972* et les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention de 1972*. Ces documents de base ont été clairement présentés dans le détail des points saillants, particulièrement par M. Alain Godonou pour le premier et M. Lazare Eloundou-Assomo du Centre du patrimoine mondial, pour le second. Puis des experts comme M. Tim Badman de l'UICN, Commandant Fatou Samb et M. Klessigué Sanogo ont présenté les concepts de base tels que les *critères de classement d'un bien culturel ou naturel ou encore mixte ; la valeur universelle exceptionnelle (VUE), l'intégrité/l'authenticité d'un bien*, autant d'aspects qui ont été abordés de la façon la plus pratique possible. Des exercices d'application ont été faits sur la déclaration de la valeur universelle exceptionnelle d'un bien, celui dont chaque participant est porteur, de même sur la justification du ou des critères retenu(s) et une première analyse comparative du bien choisi a été esquissée. Cette première série d'exercices pratiques s'est poursuivie durant la deuxième semaine.

2- DEROULEMENT DES ACTIVITES DE LA DEUXIEME SEMAINE

Après quelques réajustements nécessaires, le programme de la seconde semaine du Cours a commencé par la *présentation des critères argumentés de l'analyse comparative des sites retenus, la description des sites (culturels et naturels)*. Deux exposés respectivement de M. Sébastien Moriset, pour les sites culturels et du Commandant Fatou Samb, pour les sites naturels, ont passé en revue :

- la description du bien qui doit comporter plus d'illustrations que de textes. Les caractéristiques physiques du bien (géomorphologie, climatologie, etc.) et des données biologiques (végétation, faune, habitats, etc.) associées sont à présenter à travers des textes et une iconographie fournie, dans la mesure du possible ;
- l'histoire et le développement du site, avec toujours constant, le souci de l'illustration, sont présentés selon une chronologie historique ;
- Les parties prenantes doivent être des spécialistes ;
- Les sources d'information doivent être les rapports d'experts, les publications scientifiques, les sites Internet crédibles, les travaux d'historiens, des témoignages d'habitants, etc.

Un exercice pratique, introduit par M. Sébastien Moriset qui a précisé quelles sont les données à collecter, s'est déroulé à Porto-Novo, autour de la mosquée centrale (une bâtisse de style afro-brésilien, sise à proximité du grand marché), au cœur de la vieille cité. Il s'est agit de préciser:

- les limites du bien ;
- les limites de la zone tampon ;
- les coordonnées géographiques (prises au GPS).

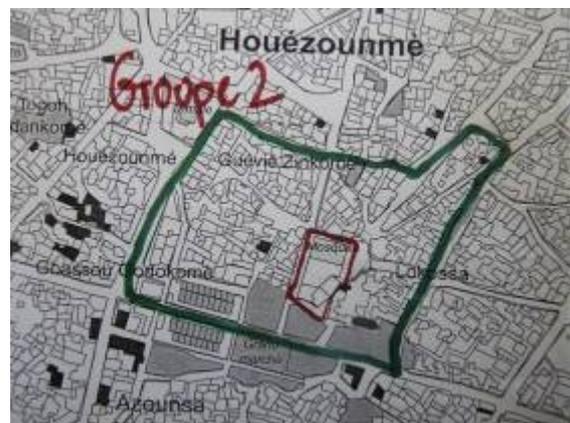


GRANDE MOSQUEE DE PORTO-NOVO



TRAVAUX DE TERRAIN AUTOUR DE LA GRANDE MOSQUEE DE PORTO-NOVO

A la restitution, il est apparu que chacun des trois groupes constitués a retenu des limites différentes pour le bien mais aussi pour la zone tampon. Ces différences ont mis en relief la complexité des critères à retenir pour définir les limites d'un bien et de sa zone tampon, d'une part et, d'autre part, la nécessité d'un dialogue entre les acteurs concernés par la gestion dudit bien.



PROPOSITIONS DE DELIMITATION DU BIEN ET DE SA ZONE-TAMPON PAR CHAQUE GROUPE

La journée suivante a été consacrée à un travail de cartographie que chaque binôme a effectué en recherchant toute la documentation accessible, particulièrement sur Internet. En prélude à cet exercice, M. Sébastien Moriset a fait une communication très didactique sur les cartes et autres documents graphiques nécessaires pour illustrer les limites du site (zone proposée à l'inscription, zone tampon, autres zones de protection). De même, il a présenté une typologie des cartes pour faire ressortir la nécessité d'une sélection judicieuse du type de carte le mieux adapté à l'information à délivrer pour chacune des parties du dossier de nomination. Les détails techniques (exactitude des coordonnées géographiques, contraste des couleurs, qualité des plans, des photo-aériennes, etc.) ont été abordés pour indiquer que rien n'est à négliger dans un dossier de nomination. Afin de tirer le meilleur parti des services spécialisés de cartographie, il importe que les porteurs de dossiers, les participants, aient une claire compréhension de ce qu'ils peuvent en attendre et les consignes à donner pour ce faire. Enfin les possibilités offertes par l'utilisation de Google Earth ont été montrées à travers une séquence d'accès à différents sites avec ce moteur de recherche de cartes et d'images.

L'exercice pratique de cartographie visait à familiariser, si besoin était, les professionnels à la manipulation d'outils de mesure (GPS, relevés topographiques) et de traitement informatique des données (cartes, plans, photos, etc.).

La restitution des travaux par dossier a permis aux uns et aux autres de mesurer le niveau atteint dans le traitement cartographique du dossier dont ils ont la charge et aussi de constater avec l'encadrement tout ce qui reste encore à faire pour être au niveau de qualité requis pour un dossier de nomination probant.



RESTITUTION EN SALLE DES TRAVAUX PAR BINÔME

La troisième journée de la dernière semaine a porté sur *la question de gestion des biens naturels et culturels et du plan de gestion*. Deux séries de présentations ont introduit les débats sur la problématique de la gestion des sites naturels et des biens culturels immobiliers.

La première série, présentée par MM. Sébastien Moriset et Aziz Guissé, a montré le rôle du plan de gestion comme outil de pérennisation des valeurs pour lesquelles le bien a été classé. Par ailleurs, le plan de gestion permet de contrôler l'évolution des matériaux, le changement éventuel des valeurs du site, les activités de conservation, les négligences pouvant entraîner des problèmes de sécurité (incendie, vols, vandalisme etc.), les flux de touristes et autres visiteurs, l'exploitation des ressources, etc. L'approche recommandée est celle de la participation des parties prenantes, pour une plus grande efficacité des actions, de la mobilisation autour de décisions prises de façon consensuelle. La population prend en quelque sorte en main la gestion de son propre patrimoine et la tâche des professionnels du patrimoine naturel ou culturel en est d'autant facilitée, ce qui est loin d'être le cas dans une approche non participative d'élaboration d'un plan de gestion. Commandant Fatou Samb et M. Klessigué Sanogo ont, dans la deuxième série, montré les étapes à suivre pour obtenir l'adhésion des parties prenantes à un plan élaboré selon l'approche participative. Pour une bonne compréhension de cette approche, les personnes-ressource ont adopté une démarche ternaire, en commençant par une clarification conceptuelle : la gestion, la participation, la gestion participative et le plan de gestion. Puis, ont été présentées les techniques pour identifier les parties prenantes d'un bien naturel ou culturel. Enfin, une méthodologie a été proposée pour la mise en œuvre de la démarche participative dans la gestion d'un bien (les phases, l'organisation et la programmation). Les débats et réflexions qui ont suivi les deux séries de présentation ont montré les préoccupations et les incertitudes des participants quant à l'approche participative à laquelle tous ne sont pas encore familiarisés.

La phase d'application, dans l'après-midi, a consisté en une ébauche de liste des parties-prenantes que les binômes ont été invités à proposer après les avoir identifiées par rapport au bien dont ils sont porteurs. Dans le même temps, les participants devaient proposer un chronogramme d'activités devant aboutir à l'élaboration d'un plan d'activités et à la confection du dossier de nomination du bien retenu. La restitution des ébauches par chaque binôme a servi de forum d'échange d'observations, de remarques et de suggestions visant toutes à une amélioration des esquisses en vue de la finalisation aussi rapide que possible de ces documents de travail.

La quatrième journée de la semaine avait pour thème : *Nominations- défis et opportunités – Plan d'actions et de suivi*. En effet, le programme du jeudi 21 mai 2009, revu par la coordination, focalisait sur des questions essentielles sur lesquelles buttent la plupart des dossiers de nomination soumis au Centre du patrimoine mondial, d'une part et, d'autre part, il visait aussi à offrir aux participants une application pratique par l'élaboration d'une ébauche de plan d'action.

M. Alessandro Balsamo du Centre du patrimoine mondial, après avoir rappelé les pré-requis pour une démarche informée de soumission d'un dossier de nomination (existence d'une liste indicative, connaissance du processus d'évaluation, du calendrier, des conditions requises selon les Orientations et du formulaire/format de nomination), a présenté les principales insuffisances et problèmes généralement relevés dans les dossiers de nomination soumis au Comité du patrimoine mondial. Il a aussi insisté sur les points à ne pas négliger dans la

conception par exemple les cartes (typologie adéquate, clarté, délimitation précise, échelle appropriée, géo référencement, coordonnées exactes, légende lisible et précise). L'expert a insisté sur les points-clefs de la préparation d'une analyse comparative, les erreurs à éviter et les détails qui doivent retenir l'attention des responsables de dossiers de nomination. Pour terminer et en guise d'illustration, Alessandro Balsamo a fait une critique des analyses comparatives des dossiers de nomination des Etats-parties présents en montrant les forces et les faiblesses.

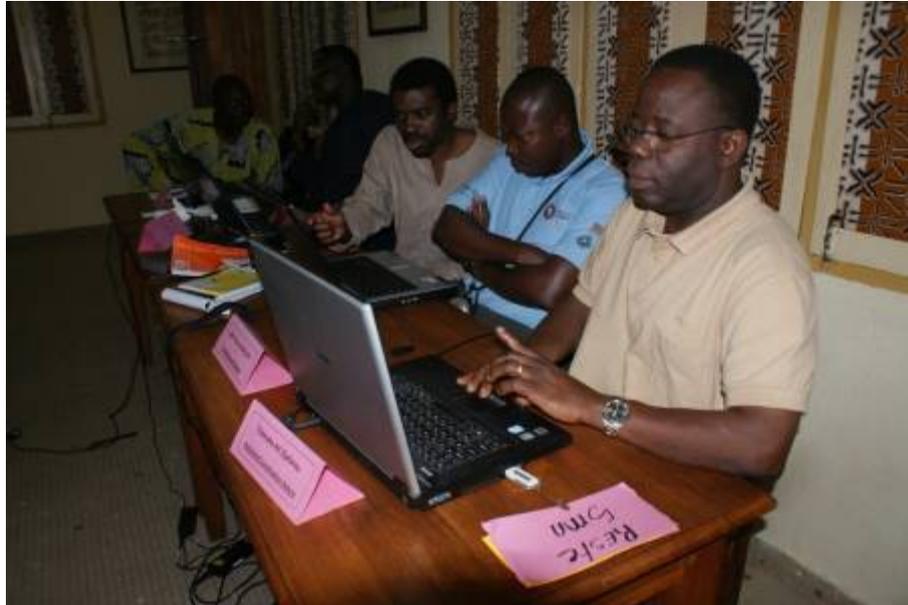


COURS DE M. ALESSANDRO BALSAMO, EXPERT DU CPM

M. Souayibou Varissou, du Fonds pour le patrimoine mondial africain, a, à la suite, fait un bref historique de la création de son organisme de tutelle, depuis sa conception jusqu'à sa mise en œuvre à partir du 05 mai 2006, en République d'Afrique du Sud. La justification de ce Fonds spécial est à chercher dans les défis auxquels sont confrontés les biens africains (sous représentation, faiblesse des listes indicatives africaines et paradoxe de la surreprésentation des biens africains sur la liste des biens en péril) et dans les faiblesses quant aux moyens disponibles pour les relever (ressources allouées, cadre institutionnel, capacités professionnelles, difficultés de mise en réseau des rares compétences existantes sur le continent, etc.). L'expert a informé les participants sur l'organisation interne du Fonds, l'état de la mobilisation des ressources financières, en attirant, au passage, l'attention sur la faiblesse actuelle de la participation des pays francophones. Les objectifs du Fonds et sa mission découlent de la situation générale précédemment décrite ; il en est de même pour la raison d'être du présent programme. Au terme de sa présentation, l'expert a indiqué comment les Etats-Parties africains peuvent accéder aux ressources du Fonds et il a présenté le formulaire prévu à cet effet.

Comme entendu, les participants ont, durant l'après-midi, fait des ébauches de plans d'action et de suivi des dossiers de nomination. Quant à la coordination, elle a tenu deux réunions, l'une pour faire le point rapide avec le FPMA/AWHF de l'état d'avancement des dossiers proposés afin de prendre des décisions pour une conduite optimale du processus ; l'autre était

une rencontre avec le binôme de la République Gabonaise pour lui faire part des préoccupations de la coordination quant aux chances d'aboutissement à terme raisonnable du dossier dont ils sont porteurs et pour leur suggérer, sous réserve de l'approbation de leur institution de tutelle, de porter le choix sur un autre bien figurant sur la liste indicative.



PARTIE DE LA COORDINATION ET DE L'ENCADREMENT DU COURS

La cinquième journée s'est articulée en deux temps ; la matinée a été essentiellement consacrée à la présentation des plans d'action et de suivi des dossiers de nomination, ce qui a permis d'avoir un aperçu sur les avancées et les difficultés que chaque binôme rencontre dans la conduite du dossier dont il est porteur et, également, des efforts à déployer pour se mettre au niveau requis pour la confection d'un dossier aux normes apprises dans le cadre du présent Cours.

L'après-midi a permis de traiter les questionnaires et restituer l'évaluation de la première phase du programme par les participants et leurs suggestions pour une amélioration des conditions de travail, la logistique et l'encadrement, sinon le contenu du Cours et des activités subséquentes. En résumé, les participants ont apprécié hautement l'initiative du Fonds du patrimoine mondial africain d'organiser ce Cours et son contenu. Ils souhaiteraient dorénavant qu'une part plus importante de la masse horaire soit consacrée à des exercices pratiques portant davantage sur les dossiers dont ils sont porteurs. Ils n'ont pas manqué de signifier aux organisateurs et à l'encadrement leurs réserves quant à la modestie des allocations de subsistance et du confort de l'hébergement eu égard, d'une part au « coût de vie à Porto-Novo » et d'autre part, à leur statut social et enfin, l'absence de moyen de transport (une navette) mis à leur disposition pendant la période du cours.



Dr Webber NDORO DIRECTEUR EXECUTIF DU FPMA/AWHF

La séance de clôture a été faite, sans protocole, par un échange avec le Directeur du Fonds, Dr Webber Ndoro, qui a insisté sur les moyens encore réduits dont dispose son organisation qui doit amener davantage de pays africains à soutenir financièrement ses activités et, en même temps, sur l'obligation de résultats à laquelle le Fonds doit se plier pour être crédible auprès de ses partenaires. Il a rappelé, comme les membres de l'encadrement qui sont intervenus, les recommandations pour un suivi effectif des activités du Cours qui s'est conclu sur une intervention du porte-parole des participants qui a donné l'assurance de leur engagement à conduire à leur terme les activités devant aboutir à la confection de dossiers de nomination des biens dont ils sont porteurs.

3 - ORGANISATION DE LA PHASE 2 ET RECOMMANDATIONS

L'encadrement et l'équipe de coordination du Cours ont eu à faire un certain nombre de constats pendant et à la fin de la première phase, c'est-à-dire durant l'atelier. Le point en a été fait dans les rapports de Dr George Abungu, Dr Djah François Malan et M. Aziz Guissé, reproduits en annexe du présent rapport de synthèse.

Il ressort des faits notés que le niveau de traitement et d'avancement des dossiers des biens choisis pour être proposés est très disparate. De même, le degré de familiarité des binômes par rapport aux sites retenus est tout autant inégal. Pourtant, à quelques exceptions près, nombre de participants ont fait preuve d'une grande volonté d'assimiler les techniques enseignées et tirer le meilleur parti de cet atelier pour poursuivre le travail au pays (cas de la Guinée-Conakry et de Madagascar). Toutefois, l'essentiel reste à faire pour mettre à un niveau de standard international les dossiers, les analyses comparatives, la déclaration de la valeur universelle exceptionnelle du bien considéré, la cartographie et l'iconographie et bien sûr le plan d'aménagement et de gestion pour les biens naturels et le plan de gestion pour les sites culturels qui ne sont pas encore disponibles dans la plupart des cas.

Ainsi donc la deuxième phase s'avère cruciale pour la suite du programme. En accord avec les participants, il est convenu que l'équipe de coordination du Cours les assiste pour d'une part, la finalisation de leurs plans d'action respectifs et leur mise en œuvre immédiate et, d'autre part, l'identification d'un mentor ou tuteur pour le processus d'élaboration ou de finalisation du dossier de nomination du bien ou site retenu pour inscription sur la liste du patrimoine mondial. A ce propos, les binômes, participant au cours, ont été encouragés à remplir au plus tôt le formulaire de demande d'assistance financière au Fonds du patrimoine mondial africain pour un montant ne devant pas excéder quinze mille (15 000) dollars des Etats-Unis y compris la prise en charge du tuteur ou mentor. Il revient à l'Etat-partie demandeur de proposer en accord avec l'équipe de Coordination du Cours, les termes de référence (TdR) de l'assistance dudit mentor. En raison de la disparité de niveau de traitement des dossiers constaté, il a été consenti un délai de temps allant jusqu'en 2011 pour les dossiers de Guinée- Conakry, Madagascar et du Gabon. Quant aux autres dossiers, les binômes porteurs sont encouragés à accélérer les travaux de finition pour tenir le délai de dépôt du dossier de nomination en janvier 2010 en gardant en esprit l'utilité de la soumission d'un avant-projet (draft) dès le mois de septembre 2009 au secrétariat du Centre du patrimoine mondial afin de recueillir les commentaires d'experts.

CONCLUSION

La première phase du Cours s'est achevée sur une note interrogative pour les participants comme pour l'équipe de coordination avec un accent porté non sur le doute à la capacité des uns et des autres à surmonter les difficultés identifiées tout au long de l'atelier mais sur le défi du temps pour achever toutes les tâches requises en suivant un plan d'action qui pour l'essentiel était encore à finaliser. Au niveau de l'équipement conceptuel et de l'information, chaque participant a bénéficié d'une formation portant sur les données de base et les standards requis pour un bon pilotage de dossier de proposition d'inscription sur la liste du patrimoine mondial. Chacun a reçu le détail sur le processus à suivre pour solliciter l'appui du Fonds du patrimoine mondial africain pour compléter éventuellement les ressources déjà mobilisées pour la conduite jusqu'à son terme du dossier de proposition d'inscription. Les participants ont été encouragés à garder le contact entre eux d'une part, et avec la coordination, les personnes-ressource, leur mentor/tuteur, d'autre part. Cette première phase s'est révélée riche de nombreuses leçons et expériences à tous les niveaux dont l'un des moindres n'est certainement pas d'avoir mis, pour une première fois ensemble, des professionnels francophones du patrimoine naturel et culturel d'Afrique centrale et occidentale ainsi que des îles de l'Océan Indien.

6- ANNEXES

**6.1- PROGRAMME DU COURS : Préparation des propositions
d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial**

(EPA, Porto-Novo, du 11 au 23 mai 2009)

SEMAINE 1

Dates: 11-15 mai 2009
Themes: Processus d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial
Coordination : Dr Webber Ndoro (WN), George Abungu (GA), Alain Godonou (AG), Lazare Eloundou (LE),
Assistants du cours : Lassina Simpore (LS), Tiomoko Djafarou (TD),
Personnes ressources : Alexis Adandé (AA), Aziz Guissé (AGu), François Malan (FM), Tim Badman (TM), Sébastien Moriset (SM), Victoire Adégbidi (VA), Klessigué Sanogo (KS)

Ouverture de l'atelier : Lundi 11 mai à 18h30

Horaires	Lundi 11	Mardi 12	Mercredi 13	Jeudi 14	Vendredi 15
	Introduction et Ouverture de l'atelier	Présentations - Dossiers de nomination	Convention de 1972, Orientations et processus d'inscription	Processus d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial	VUE, Authenticité, Intégrité
09:00-10:30	- Accueil - Présentation des participants - Recueil des attentes	Présentation des dossiers de nominations AGu/FM	Introduction à la Convention de 1972 – Autres Conventions et Chartes AG	Liste indicative VA	Authenticité et intégrité TB/LE
10:30-11:00	Pause café	Pause café	Pause café	Pause café	Pause café
11:00-12:30	- Objectifs de la formation - Programme de la formation AG/VA	Présentation des dossiers de nominations AGu/FM	Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention de 1972 AA/LE	Déclaration de la Valeur Universelle Exceptionnelle – Critères de nomination KS/TB	Exercices
12:30-14:00	DEJEUNER	DEJEUNER	DEJEUNER	DEJEUNER	DEJEUNER
14:00-15:30	Préparation des présentations LS/TD/PP	Présentation des dossiers de nominations AGu/FM	Processus d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial SM/TB	Cérémonie de signature du protocole d'Accord de siège Cotonou	Analyse comparative
15:30-16:00	Pause café	Pause café	Pause café		Pause café
16:00-17:30	Préparation des présentations LS/TD/PP	Présentation des dossiers de nominations AGu/FM	Processus d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial SM/TB		Travail sur les critères

SEMAINE 2

Dates:	18-22 mai 2009
Themes:	Processus d’inscription sur la Liste du patrimoine mondial
Coordination :	Dr Webber Ndoro (WN), Alain Godonou (AG), Lazare Eloundou (LE)
Assistant du cours :	Tiomoko Djafarou (TD), Lassina Simporé (LS)
Personnes ressources :	Sébastien Moriset (SM), Fatou Samb (FS), Klessigué Sanogo (KS), Alessandro Balsamo(AB), Souayibou Varissou, Alexis Adandé (AA), Aziz Guissé (AGu), François Malan (FM), Ali Ould SIDI (AOS)

Horaires	Lundi 18	Mardi 19	Mercredi 20	Jeudi 21	Vendredi 22
	Description et localisation d’un site - Exercices	Description et localisation d’un site - Exercices	Plans et illustrations - Plan de gestion des sites	Nominations – défis et opportunités – plans d’actions	Plan d’actions et de suivi
09:00-10:30	Présentation des critères argumentés et de l’analyse comparative des sites retenus SM/FS	Localisation et délimitation d’un site et de sa zone tampon SM/FS	Plans de gestion - Méthodes et problèmes de gestion AGu/SM	Insuffisances/ problèmes des dossiers de nomination AB	Présentation des plans d’action et de suivi AA/AGu/FM
10:30-11:00	Pause café	Pause café	Pause café	Pause café	Pause café
11:00-12:30	Suite des présentations et débat SM/FS	Travail sur les cartes par chaque pays Personnes ressources	Plan de gestion - Approche participative KS/FS	Liste du patrimoine mondial africain : défis et opportunités SV	Présentation des plans d’action et de suivi AA/AGu/FM
12:30-14:00	DEJEUNER	DEJEUNER	DEJEUNER	DEJEUNER	DEJEUNER
14:30-16:00	Description des sites (culturels et naturels) Présentation et exercice de terrain SM/FS	Travail sur les cartes par chaque pays Personnes ressources	Préparation par pays de la trame du plan de gestion et de la Liste des parties prenantes AGu/LS/SM	Plan d’actions et de suivi AGu/LS/SM	Présentation des plans d’action et de suivi AA/AGu/FM
16:00-16:30	Pause café	Pause café	Pause café	Pause café	Pause café
16:30-18:00	Suite de l’exercice de terrain Présentation des limites proposées et débat exercice de terrain Personnes ressources	Présentation des cartes par chaque pays indiquant les limites (bien et zone tampon) + débat SM	Préparation par pays de la trame du plan de gestion et de la Liste des parties prenantes - Suite	Plan d’actions et de suivi AG/LS/SM/KS/FS Remise de la fiche d’évaluation	Présentation des résultats de l’évaluation Actualisation des plans d’action et de suivi

6.2- QUELQUES RAPPORTS JOURNALIERS

Rapport de la journée du lundi 11 mai 2009

A l'ouverture des travaux, le Directeur de l'EPA a indiqué que la présente formation n'est pas une formation comme les autres. Le processus commence ici pour aboutir à des dossiers de qualité requise. Le défi majeur a-t-il ajouté, est que les 9 pays arrivent à la fin avec des dossiers bouclés. Pour ce faire, les participants devront dès à présent, considérer ce travail comme une activité principale. L'EPA promet de faire comprendre cette nécessité aux différentes autorités.

Il a, pour terminer, exprimé ses remerciements à madame Victoire Adégbidi qui a dû assumer la responsabilité de l'organisation du présent atelier avant de souhaiter bon vent aux participants.

Le second intervenant, Dr Georges Abungu, vice Président en exercice du Comité du Patrimoine Mondial, s'est d'abord excusé de ne pouvoir s'exprimer en français qu'il est entrain d'apprendre. Il a surtout témoigné des difficultés rencontrées par les Etats-parties africains, pour produire des documents crédibles. Il a ensuite indiqué que ce cours de deux semaines constitue le début d'un processus qui va durer une année. C'est une question de mise en condition et de disposition d'esprit. Il a, pour terminer, mentionné qu'il est disposé à entrer en relation avec tous les participants, malgré la barrière linguistique.

Monsieur Lazare Eloundou a, quant lui, attiré l'attention des participants sur la rigueur à mettre dans la conception du dossier d'inscription. Il ne doit pas y avoir le moindre doute sur une question. Nous avons la chance d'avoir le vice Président du Comité, ce qui constitue une grande opportunité pour aboutir à de très bons dossiers.

Madame Victoire Adégbidi et M. Alain Godonou, ont présenté les objectifs, les résultats attendus et le programme de l'atelier comme suit :

1. Objectifs de la formation :

- développer des capacités de conduire le processus d'inscription ;
- diffuser les informations relatives au processus d'inscription au sein des communautés locales ;
- Renforcer un réseau de professionnels capables de mettre en oeuvre le processus d'inscription ;
- développer un plan d'action pour la mise en œuvre ;
- mettre en place un dispositif d'accompagnement ;
- contribuer à l'amélioration de la qualité des soumissions d'inscription.

2. Résultats attendus

- les participants sont capables de conduire le processus d'inscription ;
- un réseau de professionnels est créé ;
- un plan d'action et de suivi est élaboré ;
- neuf dossiers de nomination sont produits ;
- un savoir faire en formation au processus d'inscription est acquis.

3. Stratégies

Progression d'une année en 3 phases :

- préparation des propositions d'inscription (2 semaines) ;
- amélioration et finalisation (8 mois) : développer in situ avec l'assistance d'un expert expérimenté en préparation de dossier de nomination ;
- finalisation des dossiers (2 semaines) pour soumission au centre du PM.

4. Accompagnement

- un expert pour deux dossiers ;
- plan d'action et de suivi ;
- contacts permanents électroniques ;
- visite des sites.

La cérémonie d'ouverture officielle est intervenue dans l'après-midi. Elle connu plusieurs allocutions. Tour à tour, le Directeur de l'EPA, le représentant du Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA) et le représentant du Centre du patrimoine mondial (CPM) ont plaidé pour que les autorités de tutelle accompagnent les techniciens chargés de conduire le processus d'inscription dans leurs pays respectifs.

Le Directeur de Cabinet, qui représentait le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature, empêché, a rassuré les participants sur la disponibilité du gouvernement du Bénin à accompagner le processus au niveau national.

Rapport de la journée du mardi 12 mai 2009

La matinée et une partie de l'après midi ont été consacrées aux présentations des dossiers en l'état par pays (cf. Power Point). Il s'en dégage, les impressions ci-après :

Impressions générales

Tous les pays ont fourni des efforts remarquables dans la conception et dans le contenu des dossiers.

Toutefois, la question de la représentation du binôme des Comores a préoccupé la coordination du cours et devra faire l'objet d'une rencontre particulière, le lendemain avec ladite délégation (cf. infra rapport des séances de concertation).

Le rapporteur

Djafarou Ali TIOMOKO

Annexe au rapport du 12 mai 2009

Résultats de la modération

La journée du 12 mai a été consacrée à la présentation des dossiers de nomination par binômes sélectionnés pour le cours technique de Porto-Novo sur la Préparation des propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

A l'issue des présentations, les participants ont été félicités pour les efforts faits pour réussir les différentes présentations. Comme remarques générales, il ressort qu'il faut faire la distinction entre « anciens dossiers », « nouveaux dossiers » et « cas spécifique ». Le temps consacré à la séance ne permettait pas de statuer cas par cas. Aussi les observations étaient de portée générale. Elles concernent les problèmes généraux, leurs causes et les solutions possibles.

Problèmes

A l'issue des séances, on peut retenir qu'au stade actuel les dossiers présentent trois véritables problèmes :

- Mauvaise identification du ou des critères correspondant aux sites ;
- Mauvaise délimitation des sites ;
- Valeur universelle exceptionnelle insuffisamment développée ;
- Mauvaise qualité ou absence des illustrations (cartes, plans, photos).

Causes

Les problèmes ci-dessus évoqués sont vraisemblablement dus à un manque de documentation sur les sites par les pays représentés et au fait que certains dossiers sont embryonnaires ; on peut aussi penser à une préparation insuffisante par certains binômes.

Les solutions identifiées

Les problèmes de méconnaissance des sites peuvent être résolus par :

- Une rigueur au niveau de toutes les démarches ;
- Une bonne culture générale sur les sites ;
- Une appréhension générale des sites ;
- Une bonne exploitation de la documentation (mémoire) existante (ne pas toujours chercher à partir de zéro) ;
- Une recherche sur les sites similaires ;
- Une exploitation optimale du Système d'information géographique (SIG) ;
- Une utilisation judicieuse du Fonds du patrimoine mondial africain (FPMA/WHAF) ;
- Une bonne maîtrise de l'outil informatique (recherche sur Google, stockage et archivage des données).

Enfin signalons que les participants ont souhaité faire une évaluation à la fin du cours et ont regretté ne pas avoir de fil conducteur pour préparer leurs présentations.

Lassina Simporé

Rapport de la journée du mercredi 13 mai 2009

Thème : La Convention de 1972 – Orientations et processus d’inscription

Personnes ressources : Alain Godonou (EPA), Lazare Eloundou (CPM-UNESCO), Tim Badman (UICN)

Modération : Alain Adandé, Coordinateur général du cours.

A l’entame de la première session, M. Godonou a signalé l’arrivée de Tim Badman de l’UICN et Kléssigué Sanogo, Directeur National du Patrimoine Culturel du Mali, venu renforcer l’équipe des personnes-ressources chargées d’animer l’atelier.

La première session fut consacrée à une première communication d’Alain Godonou sur l’introduction à la *Convention de 1972*. A travers une pédagogie interactive, l’intervenant a permis aux participants de mieux faire connaissance avec cette convention, instrument essentiel pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel de l’humanité.

Les explications sur le logo, la genèse de la Convention et ses articulations essentielles (définitions, critères, acteurs de la convention, le Fonds, l’organigramme, etc.) ont été passées en revue avec, chaque fois, des exemples éloquents.

Des échanges fructueux ont suivi cette intervention et des éclairages ont apportés aux questions relatives au fonctionnement des instances, du Fonds, etc.

La deuxième session va permettre à Lazare Eloundou et Alexis Adandé d’introduire les *Orientations pour la mise en œuvre de la Convention de 1972* qui sont consignées dans un document considéré comme la référence des professionnels du patrimoine culturel et naturel.

Le document a été présenté dans toutes ses composantes essentielles avec des explications plus amples sur les aspects fondamentaux étant entendu que des questions importantes comme la liste indicative, les critères, la Valeur Universelle Exceptionnelle, l’état de conservation feront l’objet de communications spécifiques durant cet atelier. Lazare a, également, insisté sur les rapports périodiques et annoncé le lancement, en juin prochain, du « *Rapport périodique pour l’Afrique, 2009-2011* ».

Les discussions ont permis de revenir sur la question des rapports périodiques, les demandes d’assistance internationale, la nécessité d’un plaidoyer pour la poursuite de l’appui à la formation et à la préparation des propositions d’inscription.

La matinée s’est terminée par une activité sociale à travers la remise d’une œuvre réalisée par les agents de l’EPA et mise en valeur par le cabinet d’études CEFORA International qui a, par ce geste, témoigné, sa satisfaction pour le compagnonnage fructueux vécu pendant dix ans avec l’EPA.

Après la pause-déjeuner, Messieurs Lazare Eloundou et Tim Badman présentent le processus d’inscription sur la Liste du Patrimoine mondial. Les différentes étapes, les écueils à franchir, les contraintes procédurières, le traitement du dossier par le CPM.

Tim Badman va apporter une touche particulière en faisant découvrir d’abord, les trésors de la nature à travers un véritable kaléidoscope de sites naturels du patrimoine mondial. Ensuite, il est revenu sur les différentes étapes du processus sous l’angle de l’UICN, en donnant des conseils pratiques pour chaque maillon de la chaîne (préparation, consultation ...) et en abordant brièvement certains concepts comme

la Valeur Universelle Exceptionnelle et les critères en promettant de revenir en détails lors des prochaines communications axées sur ces aspects.

Les échanges ont porté sur certaines questions importantes comme la signature des dossiers par les Etats-parties, les listes indicatives, la documentation. Des réponses claires ont été apportées en attendant de les approfondir par les sessions qui leur sont consacrées.

Lazare est revenu pour faire une intervention récapitulative sur les différentes étapes du processus et apporter des précisions sur certaines questions fondamentales comme la description du bien, sa localisation (cartes, plans, ...), les critères, la gestion, le suivi, la documentation, etc.

Cette intervention a suscité des réactions pertinentes sur la Valeur Universelle Exceptionnelle, le suivi, l'évaluation de l'état de conservation du bien et à toutes ces interrogations Lazare et Tim ont, avec des exemples précis, apporté des éclairages.

Il faut retenir de manière générale que malgré le constat de l'attitude encore timorée des participants, les présentations ont été largement instructives et que les sessions à venir ainsi que les exercices prévus vont approfondir ces questions et résoudre le problème de réactivité.

Le rapporteur du jour

Abdoul Aziz Guissé

Rapport de la journée du jeudi 14 mai 2009

Thème : Processus d'inscription sur la liste du patrimoine mondial et valeur universelle exceptionnelle

Personnes-ressources : Alain Godonou (EPA), Lazare Eloundou (CPM-UNESCO), Tim Badman

Modération : Djah François Malan, Coordinateur – Nature du cours.

La journée du 14 mai 2009, quatrième journée de l'atelier a été introduite par Djah François Malan, Coordinateur- Nature du cours. Dans un premier temps, il a signalé et salué l'arrivée de Sébastien Moriset de CRATerre – EAG ; puis il a rappelé la réorganisation de la journée compte-tenu d'un événement important qui a amené les participants et la coordination à se rendre à Cotonou. Cet événement est la signature d'un protocole d'accord de siège entre l'Etat béninois et l'Ecole du patrimoine africain, accordant à cette dernière le statut d'organisation internationale.

La première présentation de la journée, qui a porté sur la liste indicative a été faite par Victoire Adégbidi, Coordinatrice déléguée du Pôle Territoires et patrimoines à l'EPA. Victoire Adégbidi a commencé sa présentation en définissant la notion de liste indicative. Il s'agit d'une liste de biens culturels qu'établit chaque Etat-partie signataire de la *Convention de 1972*, en vue de proposer leur inscription sur la liste du patrimoine si cet Etat estime que ces biens ont une valeur universelle exceptionnelle. Elle est une étape incontournable car aucun bien n'est examiné par le Comité du patrimoine mondial (CPM) s'il ne figure pas au préalable sur la liste nationale d'un pays.

Après cette définition, Victoire Adégbidi a expliqué la nécessité d'avoir une liste nationale (instrument de planification et d'évaluation), mais aussi et surtout les démarches à suivre et les stratégies à développer pour en confectionner une, sur le format standard fourni par le CPM.

Les questions posées par les participants ont permis à la présentatrice de préciser la question du nombre de biens à inscrire sur la liste indicative (pas de limites, mais les Etats doivent être raisonnables ; la moyenne est autour de 10 biens par pays) et de commenter les raisons des délais d'actualisation des listes indicatives.

A la suite de Victoire Adégbidi, Tim Badman, Conseiller principal, UICN-Patrimoine mondial a été introduit pour faire une présentation sur la Déclaration de la valeur universelle exceptionnelle (VUE) d'un bien et sur certains critères (notamment les vii, viii, ix et x) ; il a commencé sa présentation par un rappel des paragraphes 154, 155 et 156 des **Orientations**. Ces paragraphes indiquent respectivement que :

- C'est le Comité qui adopte, au moment de l'inscription du bien, le projet de déclaration proposé par les organismes consultation ;
- La déclaration de la valeur universelle exceptionnelle (VUE) est à la base de la protection d'un bien ;
- La CPM peut lui-même faire sa propre déclaration.

Afin d'éviter certains écueils constatés dans les déclarations de valeurs figurant dans les dossiers, il sera proposé au CPM à la session de juin 2009 à Séville, d'insérer dans les cial des biens **Orientations**, un canevas pour la rédaction de la VUE d'autres aspects non moins importants. Le principal objectif visé étant que les textes soient concis (150 à 200 mots) et plus précis.

Dans deuxième partie de son intervention, Tim Badman s'est appesanti sur les quatre derniers critères figurant dans les **Orientations**. Certes, ces critères concernent le volet « Nature » du patrimoine, mais le présentateur a donné plus de précisions sur chaque critère. Ainsi :

- Le (vii) renvoie aux aspects esthétiques ;
- Le (viii) aux sciences de la terre ;
- Le (ix) à l'écosystème ;
- Le (x) aux espèces menacées.

Tim Badman a terminé ses propos en évoquant le caractère spécial des biens proposés pour inscription en série. Les soumissionnaires devraient veiller à justifier leur démarche et surtout à expliquer les liens fonctionnels entre les biens.

Les débats qui ont suivi la présentation ont permis d'échanger sur les notions d'intégrité des sites, notamment sur les éléments constitutifs, leurs taille et les effets négatifs pouvant porter atteinte à cette intégrité des sites, notamment sur les éléments constitutifs, leur taille et les effets négatifs pouvant porter atteinte à cette intégrité.

Kléssigué Sanogo a clos la série des présentations de la journée du jeudi 14 mai 2009. Son prédécesseur ayant traité des critères en rapport avec les dossiers « Nature », il a quant à lui abordé ceux concernant le volet « Culture » du patrimoine. Ainsi en une approche didactique participative, il a passé en revue les critères (i) à (vii). Après avoir annoncé et commenté un critère, il demandait aux participants de voir si le critère correspondait au site dont ils ont en charge le dossier. Ainsi

Critère (i)	pas de site
Critère (ii)	la ville d'Agadez
Critère (iii)	Falaise et grottes de l'Isandra Forêt et campements résidentiels de référence Pygmées Aka de Centrafrique
Critère (iv)	Paysage culturel mandingue du Gbérédou/Hamana
Critère (v)	Chutes de la Lobé Ancien hôpital Albert Schweitzer Paysage culturel mandingue du Gbérédou/Hamana
Critère (vi)	pas de site
Critère (vii)	pas de site

On peut retenir au terme de cet exposé de Kléssigué Sanogo et au regard de l'argumentation des uns et des autres, il apparaît que les critères applicables aux sites sont encore mal connus ou peu maîtrisés. Les exercices programmés permettront aux binômes de mieux choisir le ou les critères adaptés (s) à leur site particulier.

Le rapporteur du jour,
Lassina Simporé

Rapport de la journée du vendredi 15 mai 2009

Thème : Authenticité - intégrité et analyse comparative

Personnes-ressources : Lazare Eloundou (CPM-UNESCO), Tim Badman (UICN).

Modération : Djafarou Ali Tiomoko, Assistant Coordinateur Nature.

Suite à une modification du programme de la journée précédente, occasionnée par l'importante cérémonie de signature d'accord de siège entre l'EPA et le Gouvernement Béninois, à Cotonou, la séance du vendredi 15 mai a subi une modification importante. En effet, les Coordinateurs et personnes-ressources, faisant un bilan partiel des trois premières séances ont convenu de la nécessité de limiter les présentations et de mener les participants vers des situations pratiques. Ainsi, la journée du vendredi a commencé avec un exposé de 20 minutes de Lazare Eloundou ciblé sur l'authenticité des biens proposés.

Les exercices qui consistaient à identifier pour chaque site proposé, les critères justifiant la valeur universelle exceptionnelle de leurs biens, ont commencé après une introduction de recadrage de Sébastien Moriset. Les exercices ont occupé le reste du temps de la matinée.

La session de l'après-midi a débuté par la restitution de deux exemples : l'archipel des Bijagos et le paysage culturel des chutes de la Lobé.

L'archipel des Bijagos (Guinée-Bissau)

Les critères retenus et défendus sont les critères (vii) et (x). L'exposant, Joao Sousa Cordeiro, a présenté quelques illustrations (photographie et cartographie) qui justifieraient la VUE du site. Quelques remarques et suggestions ont été faites par les participants et les personnes-ressources. Les principaux pôles d'éléments justificatifs des critères n'ont pas été suffisamment relevés, selon l'avis général. Par ailleurs, la possibilité de prendre en compte le critère (ix) a été suggéré.

Le paysage culturel des chutes de la Lobé

Cet exemple a été présenté par Suzanne Nnomo Ella du Cameroun. Selon l'exposante, la valeur universelle exceptionnelle des chutes de la Lobé est conférée par les critères (v) et (vi). Les remarques et suggestions qui ont suivi, ont également mis l'accent sur la précision des arguments utilisés ainsi que la correspondance entre les critères choisis et les explications données par l'experte camerounaise.

Présentation de l'analyse comparative

L'analyse comparative est un point clé de la justification de la VUE du bien. En effet, selon les **Orientations** (Décision 7 EXT.COM 4A), une analyse comparative du bien par rapport à d'autres biens similaires, figurant ou non sur la Liste du patrimoine mondial, tant au niveau national qu'international, doit être fournie.

L'exposant a donc présenté ce en quoi consistait techniquement l'analyse comparative, son but, ses enjeux, sa structuration ainsi que les types et sources d'information à consulter. L'exposant a terminé sa présentation en mettant en lumière quelques faiblesses récurrentes concernant l'analyse comparative des propositions évaluées par l'UICN.

La stratégie utilisée et les conclusions de l'analyse du bien Cidade Velha du Cap Vert ont été présentées par S ; Moriset en guise d'illustration à la présentation de Tim Badman.

La suite de la soirée a été consacrée aux exercices. Les participants, au regard des suggestions faites lors des présentations de leurs collègues Bissau-guinéen et Camerounaise, ainsi que des exposés des personnes-ressources (Tim Badman et Sébastien Moriset) ont été invités à accentuer le travail d'identification et de justification de la valeur universelle exceptionnelle des biens qu'ils défendent.

Le rapporteur du jour

Dr Djah François Malan

Coordinateur Nature

Rapport de la journée du lundi 18 mai 2009

Thème : Description et localisation d'un site

Personnes-ressources : Fatou Samb et Sébastien Moriset.

Modération : Dr Djah François Malan.

La journée a été introduite par le coordinateur général du cours, le Prof. Alexis Adandé qui a, d'entrée, annoncé l'arrivée de deux personnes-ressources : Madame Fatou Samb et Monsieur Ould Sidi Ali, respectivement du Sénégal et du Mali.

L'animateur du jour, Dr François Malan a présenté le programme de la journée qui a connu quelques modifications et qui se présente comme suit :

- Présentation des critères argumentés de l'analyse comparative des sites retenus ;
- Description des sites (culturels et naturels) ;
- Présentation et exercice de terrain ;
- Présentation des limites proposées et débats.

1. Présentation des critères argumentés de l'analyse comparative des sites retenus.

Toute la matinée a été consacrée aux présentations par sites (voir les Power points).

Le constat général, à l'issue des débats, est que pour presque tous les sites, il faudra être plus précis ; par exemple, en ce qui concerne les ressemblances biologiques des espèces d'animaux et de plantes. A cet effet, il faudra se référer, par exemple, à la liste rouge de l'UICN et faire appel à des études scientifiques qui y ont été menées et les citer.

L'analyse comparative devra insister sur ce que le site proposé a de plus que les autres et le démontrer.

2. Description des sites (culturels et naturels)

En début d'après-midi, deux présentations ont été faites sur la description des sites. La première, sur les sites culturels par M. Sébastien Moriset et la seconde par Mme Fatou Samb.

Toutes les deux présentations ont passé en revue :

- La description du bien qui doit comporter plus d'illustrations que de textes. Les caractéristiques physiques (géomorphologie, climat, températures) et biologiques (végétation, faune, habitats, etc.) du bien et tous les éléments qu'on va trouver dans la justification, seront présentés à travers textes et photos ;
- L'histoire et le développement du site, avec toujours plus d'illustrations seront décrits dans une chronologie historique ;
- Les parties prenantes devront être des spécialistes ;
- Les sources d'information devront être les rapports d'experts, les publications scientifiques, les sites Internet, les historiens, les habitants, etc.

3. Présentation et exercice de terrain

Une présentation liminaire a été faite par M. Sébastien Moriset sur les types de données à collecter sur le terrain. Il s'agit de :

- Les limites du bien ;
- Les limites de la zone tampon ;
- Les coordonnées géographiques.

Le bien retenu pour l'exercice pratique est la mosquée centrale de Porto-Novo de style afr-brésilien dans le quartier du grand marché de la ville.

Suite à l'exercice de terrain, la restitution des groupes a fait ressortir des différences dans la définition des limites du bien et dans la délimitation de la zone-tampon. Les objectifs pédagogiques sont atteints avec cet exercice dans la mesure où les questions de limites doivent être abordées en tenant compte non seulement des valeurs du bien à conserver, mais aussi, du dialogue entre les acteurs concernés par sa gestion.

Comme tous les jours, la réunion de la coordination s'est tenue à la fin du cours, autour de trois points inscrits à l'ordre du jour. Il s'agit de :

- Point de la journée ;
- Absence d'une participante ;
- Suite du programme.
 - a. Point de la journée

Les objectifs didactiques de cette journée sont atteints avec huit présentations et la préparation à l'exercice qui va introduire le programme du lendemain.

- b. Absence d'une participante

Le départ envisagé de la représentante du Cameroun, Mme Suzanne Nnomo Ella, objet d'une réunion de la coordination élargie aux représentants du Centre du patrimoine mondial et du Fonds pour le patrimoine mondial africain, la semaine dernière a été effectif. Il a été retenu de notifier à l'Etat-partie concerné que ce départ non justifié constitue de fait une rupture de contrat.

- c. Suite du programme

Journée du mardi 19 mai

- Travail de cartographie par chaque binôme d'Etat-partie dans la matinée ;
- Restitution dans l'après-midi.

Journée du mercredi 20 mai

- Plan de gestion ;
- Collecte des dossiers en l'état.

Journée du jeudi 21 mai

- Ecueils à éviter ;
- Opportunités et défis ;
- Plan d'action.

Journée du vendredi 22 mai

- Présentation des plans d'action ;
- Evaluation.

Le rapporteur du jour
Djafarou Tiomoko

6.3- RAPPORT DES SEANCES DE CONCERTATION (cas dossiers Comores, Cameroun et Gabon)

En marge des sessions et de la concertation de routine, la Coordination a eu à tenir trois réunions autour de questions spécifiques. Ces réunions ont été élargies au besoin et selon les circonstances aux représentants du Fonds du patrimoine mondial africain (FPMA) et du Centre du patrimoine mondial (CPM) et à des personnes-ressource.

La première, tenue le mercredi 13 mai en fin de journée, a concerné le binôme- Mme Hairoune Ibrahim, conservateur de musée et M. Abdallah Ali Naguib, architecte - qui pilote le dossier des Comores (bien de catégorie/nature) et qui est composé de spécialistes du patrimoine culturel immobilier. Après leur avoir fait part de ses préoccupations, l'équipe de coordination appuyée en cela par des personnes-ressources présentes, leur a fortement recommandé d'associer à la confection dudit dossier, une équipe pluridisciplinaire représentative de la gestion et des études sur la diversité des milieux couverts par les sciences de la nature à dominante biologie marine et océanographie. Affirmant leur souci de réaliser un dossier de qualité scientifique optimale, les deux pilotes du dossier « *Trois écosystèmes majeurs des Comores* » ont agréé la recommandation qui leur a été faite. M. Tim Badman (UICN/Genève) a promis de leur faciliter le contact avec un spécialiste de biologie marine de l'Océan Indien.

La deuxième réunion, s'est tenue le jeudi 14 mai en fin de matinée. Elle a eu à connaître de l'annonce faite par une participante, Mme Suzanne P. Nnomo Ella, de son départ imminent pour son pays, le Cameroun et ce, pour impératif de service. Il a été rappelé à l'intéressée les exigences de la participation à ce Cours et les engagements pris en s'y inscrivant. De plus, son départ marquera une rupture avec le présent programme, d'autant qu'elle est la seule personne à représenter le dossier : « *Paysage culturel des chutes de la Lobé* », en l'absence de son compatriote qui aurait dû constituer avec elle un binôme. Le lendemain, un courriel de la Coordination a été adressé à Madame la Directrice du patrimoine culturel du Cameroun pour lui exprimer sa préoccupation à l'annonce du départ imminent de Mme Nnomo Ella et pour une bonne compréhension de la position de l'équipe de coordination. Cette correspondance électronique est restée sans réponse jusqu'à la fin de l'atelier. Il a été aussi constaté l'absence de Mme Suzanne P. Nnomo Ella à la reprise des cours le lundi suivant. Par ailleurs, la Coordination n'a pas donné son aval à l'arrivée de M. Michel Ndoye Messi pour la deuxième semaine du Cours, sa participation après un si important retard étant dénuée de sens.

La troisième rencontre a eu lieu en marge d'une session, le jeudi 21 mai en fin d'après-midi, l'équipe de coordination assistée d'une personne-ressource, a rencontré les porteurs du dossier : « *Ancien hôpital Albert Schweitzer* », pour leur faire part des difficultés notées à dégager, à ce stade de traitement dudit dossier, la valeur universelle exceptionnelle du bien proposé qui ne peut ni reposer sur l'hommage à une personnalité fusse-t-elle d'exception, ni sur un ensemble architectural qui a sa réplique en nombre de pays de la même région que le Gabon. D'évidence, il y a sur la liste indicative de la République Gabonaise, maints autres biens qui pourraient être proposés avec des probabilités d'inscription plus grandes et dans un délai raisonnable de préparation de dossier à soumettre au Comité du patrimoine mondial. Il a été suggéré la possibilité de substitution du bien : « *les grottes de Latoursville* », sous réserve évidemment d'une approbation formelle des autorités de tutelle de Mme Aude Glwadys Milébou et M. Thierry Nzamba-Nzamba. Le Coordinateur général a été instruit de faire une correspondance dans ce sens en direction de Libreville.

6.4- RAPPORTS COMPLEMENTAIRES

6.4.1- World Heritage Nomination Training Course

Ecole Patrimoine Africain (EPA)

Porto Novo, Benin

11-22 May 2009



Report prepared and submitted by

Dr George O. Abungu

Lead consultant, OAHC

Nairobi, Kenya – May 2009

INTRODUCTION

The second course for the training of African heritage professionals on the development of nomination dossiers for World Heritage sites took place at the School for African Heritage (EPA) in Porto Novo, Benin, from Monday 11th May 2009 to Friday 22nd May 2009. This second training, for French-speaking heritage professionals, followed the first training for English-speaking heritage professionals that took place in Lesotho in November 2008. The training programme was sponsored by the African World Heritage Fund (AWHF) and had two main objectives, which are also part of the objectives of the Fund, namely:

- 1) To develop capacity among African Heritage professionals in the area of World Heritage nomination dossier development; and
- 2) To increase the number of nominated properties in the world heritage list from the continent.

The training exercise commenced with the introduction of the participants, the resource persons, and the coordinators. Mr. Alain Godonou, the Director of EPA who chaired the opening session, gave a brief introduction and welcome remarks to all in attendance. He invited Dr George Abungu, representing Dr Webber Ndoro, the Director of African World Heritage Fund, to talk to the participants, especially as he was the Overall Coordinator of the Lesotho Nomination Training Course. It was felt that this subsequent French-speaking course would be able to learn from the Lesotho experience.

Dr Abungu expressed his gratitude for the warm welcome accorded to him and to the AWHF Programme Specialist, Souayibou Varissou. He said he was there as a friend, colleague and African heritage professional to share his experience with them. He said he had been asked by Webber Ndoro, the Director of the AWHF to participate and share his experience with the colleagues.

He noted that this course was a special one with specific objectives that were geared towards ensuring the nomination of many sites from Africa to the World Heritage list, as well as training Africa heritage professionals in the development of nomination dossiers. He said the training was an ongoing process that would take a year or more depending on the stage of the various dossier preparations and challenges met, and that it should not be looked at as only a two-week course. He further noted that all participants should see themselves as equal and rededicate themselves to the training, as this was a new beginning and not a continuation of the courses they have been attending in different places at different intervals. It was a specific, time-bound and results-oriented training that requires a positive mindset and dedication.

There was also a welcome remark by the General Coordinator of the French-speaking countries course, Dr Alexis Adandé, who stressed the importance of the course and the expectations. He underlined the fact that this

was a programme for one year, and not just a two-week programme. He re-iterated that the training will require dedication and commitment of time and resources. The participants will therefore be required to balance their other commitments and concentrate on this programme after their return to their home countries until the completion and submission of the dossiers to the World Heritage Centre.

The representative of the UNESCO World Heritage Centre, Mr. Lazare Eloundou, spoke to the participants stressing the same message of the importance of this programme. He noted that the World Heritage Committee expects nominations of sites that do not elicit any doubts; in case of any doubt, the dossier will be rejected. There is therefore great need to take advantage of the opportunity provided through this course to increase their skills in nomination dossier development and ensure technical excellence in their work that would lead to complete and acceptable dossiers. Mr. Eloundou further stressed the point that these are challenging times as the World Heritage list approaches the one thousand (1,000) mark and the Committee is unsure of whether to continue nominating more sites, especially with great concern on the state of conservation of many existing World Heritage sites. It is therefore important to ensure that sites chosen are from the underrepresented category and of good conservation quality. The present exercise is therefore of paramount importance to the heritage of the African continent.

Mr. Alain Godonou and Mrs. Victoire Adegbidi of EPA presented the course objectives and expected outputs. They divided the presentation into the following topics:

- 1) Objective
- 2) Expected outcomes
- 3) Strategies
- 4) Difficulties/Challenges

Objectives

The first objective was to develop capacities to manage the inscribed heritage. This is done through ensuring the diffusion of information on nomination for inscription among the local communities.

The second objective is to create a resource of professional heritage professionals capable to ensuring the production of successful nomination dossiers for inscription to the World Heritage list.

The third objective is to develop a Plan of Action that will ensure the proper implementation of the process of nomination. The last and fourth objective is to develop a system of follow-up with the participants to ensure real and effective implementation of the process of inscription/nomination.

Expected Outcomes

The two presenters discussed the expected outcomes of the exercises to be carried out during the present training course, which include:

- Development of capacity to conduct the process of inscription;
- Creation of a network of professionals able to implement the process of nomination dossier development;
- The development of an Action Plan and a follow up plan for the implementation of the nomination process.

The two then looked at the strategies to be applied to reach the required results. In trying to reach this, they divided the implementation into three different and distinct phases.

Strategies

Phase one is the proposition and preparation of the site for the commencement of the work that is the nomination dossier development. This exercise took two weeks, between 11th and 22nd May 2009.

The second stage is the development of the nomination dossier through field and desktop work with assistance of an expert in the form of a mentor in the preparation of the dossier, which takes eight (8) months.

The last is an evaluation workshop and finalization of the dossier to be submitted to the World Heritage Centre. This will take two weeks with participants coming together again as in the present case.

The day ended with the course coordinators, their assistants converging for a review meeting, an act that was to be carried out every day at the end of each day. This is an important exercise as it provides an opportunity to exchange notes, identify challenges, appraise one another on the strengths and weaknesses of the day and correct where necessary.

COUNTRY REPORTS

The second day saw the presentation of the various countries' sites. Borrowing from the Lesotho experience, this was to provide participants with an opportunity to share with the others the state and nature of their sites and the stage of nomination process that they were in. Further, it provided an opportunity for resource persons to evaluate the nominations dossiers of each State Party and develop assistance mechanisms. The presentations were made in alphabetical order.

Benin

The host country presented the natural site of Pendjari National Park. This is a site with rich biodiversity including wild animal such as elephants, different types of antelopes and hippos, among others. It is already a UNESCO Biosphere site as well as a Ramsar site. It is protected as a national park with an administrative system including park rangers. The site is to be listed as an extension of a site in Niger of the same nature. Discussions between the two State Parties need to take place, although there is a general agreement for the extension.

Comoros

The second site presented was, the three major Comoros marine ecosystem sites, with some spectacular marine resources as well as landscapes. The sites are rich in fish including sharks, coelacanth (fossil fish), sea turtles, and calderas with plantlife such as baobabs, magrove ecosystems, and trees such as *Cananga odorata*, which produce the ylang-ylang flower used in perfume production.

The site is huge, covering 2,034 square kilometres of both land and sea. This however raises the issue of management as only one of the three sites is currently protected by law. More so, the participants who are entrusted with this nomination exercise are an architect and a conservator from the Centre for Cultural Heritage/Museum. It would have been advisable to include in the team marine specialists who are scientifically conversant with the heritage. However, in another meeting called by the coordinators to address this concern, it was stated that the team are already working with marine scientists. It was also disclosed that the Museum conservator has training in marine sciences. It was however stressed that the process of the nomination development for the site should be inclusive of others, particularly marine scientists.

Cameroon

The participant from Cameroon presented a cultural landscape called Lobe. It comprises forests, rivers, villages, and waterfalls. It is rich in intangible heritage such as dance. It inhabited by, among others, the Batanga and Mabi people within four villages, and traditional religion still occupies an important place in local peoples' lives. The Bakola pygmies also occupy the area. The landscape is alive, used for rituals and sacrifices including circumcision rituals and as such is classified as a cultural landscape.

There was a great discussion on this presentation as some felt there was too much concentration on the intangible heritage as opposed to tangible. It was noted that there would be a need to prove that the site meets the cultural landscape criteria as per the Operational Guidelines. While some felt that there is enough information to start writing the dossier and this could commence immediately, others felt this was not the case and that the presentation given is the same one that has been presented in different forums since 2005. It was also recommended that as a cultural landscape there may be need to concentrate on cultural criteria that does not get mixed up with nature criteria.

Gabon

Gabon has proposed for nomination a hospital complex in Brazaville first built in 1913 and called *L'ancien hopital Albert Schweitzer*. The hospital was built by the German doctor Albert Schweitzer (a Nobel Prize winner) and has attracted international attention for good deeds and sacrifice for humanity. The hospital has seen numerous growth periods over the years representing different generations, eg. in January 1923 it was classified as third generation, and in January 1981 as fourth generation.

There are however argument on its Outstanding Universal Value (OUV); more so since it was built and run by foreigners, some have been asking how could it be national heritage? This may not be an issue, as the issue is whether it has values of universal nature that makes it stand out as unique.

It was made clear to the Gabonese participants that the World Heritage Committee would not recognize individuals, but deeds of outstanding universal value. The approach therefore would be to isolate those deeds that appeal to good but rare human nature that could be seen as setting standards of best practice and originality. In this case, the care for the needy, medical cooperation with Africa and perseverance and love for human life

could be areas of interrogation and consideration. It would appear that the choice of the site has full government support although the OUV at the moment is difficult to discern.

Guinea Bissau

The site called *Archipel de Bijagos* has been chosen by Guinea Bissau and is indeed a magnificent natural site of great biodiversity. The site is a biosphere site and measures 10,000 square kilometres. The process of preparation of nomination started with a UNESCO mission in 2003 culminating in the signing of the 1972 Convention by the State Party in 2005. Since then a number of activities have taken place including putting in place protective measures.

The site includes marine life, insects, birds, animals like hippos, and also eight species of turtles. The site is important scientifically as a place of endemism. It has rich mangrove areas that are in turn rich fish breeding grounds. There is unique interaction of humans and their environment.

This is one of the sites that can be packaged very quickly as it has all that is required to qualify for a World Heritage site.

Guinea Conakry

The cultural landscapes of Gberedou-Haman was presented by Guinea Conakry as the site to be nominated to the list. Guinea Conakry is a country that borders many countries including Guinea Bissau, Senegal, Mali, Ivory Coast, Liberia and Sierra Leone. The site identified and chosen is said to measure 40,000 hectares. It is a cultural landscape of the Mandingo, the powerful 15th century West African kingdom that still has among others, sacred pools, sacred forests, rituals places, and dances.

The site is seen as constituting a theatre of human actions over a long period of time that has left its marks on the landscape. It represents a unique vernacular architecture of exceptional value according to the participants. The sacred forests and sacred pools are unique features that form the total landscape. The participants did not have any dossiers at their arrival due to circumstances beyond their control. This is one of the sites that may not be presented before 2011 and requires a lot of work or a review.

Madagascar

The Malagasy participants presented the site of *Falaises et Grottes de l'Isandra* (Cliffs and Caves of Isandra) as a mixed site. It is located in *Haute Marsiartra* in the middle of Madagascar, the fourth largest island in the world with un-marched biodiversity. The site is in a long valley dominated with granite rocks. It has palaces and funeral areas, habitation areas, and granaries, among others.

The site is being proposed under Criteria iii, Criteria iv, Criteria v and Criteria viii. The site is also being considered for its natural attributes and hence the mixed nature. While there is a national law for protection of such heritage, there is no specific legal framework for the site itself as the site is not yet under national protection yet.

Niger

Niger presented the town of Agadez (or *La ville d' Agadez*), a Tuareg site dating to 1405 that was one of the most important centres of – and played a major role in – the commerce of the trans-Saharan trade in the middle ages. It is located 950 kilometres from Niamey, the capital of Niger. The Grand Mosque has a minaret measuring 27 metres. There is still traditional knowledge of construction and maintenance. It is being proposed under Criteria iii and v.

The site is protected under the laws of the country although there are new constructions that may threaten the integrity of the site. There are also electric and telephone wires that distort the vistas of the site.

Central Africa Republic

The CAR presented the site of *La forêt et les campements résidentiels de référence pygmée AKA* (the Aka pygmy forest and residential camps). The sites are being proposed under Criteria iii and v. There are nine settlements, five of which are very important. It was noted by Tim Badman, Special Advisor, IUCN, that this is probably one of the most important forested sites being considered. Given the right support and mentorship, this site should be able to make it to the list within a short time.

DISCUSSIONS

There were general discussions after all the participants presented, focusing on emerging issues and addressing some of the strengths and weaknesses of the presentations, with a view to providing guidance to the participants from the start. In the process of presentation it appeared that there are sites that are advanced in their preparation as well as those that are just beginning; there are those sites whose OUV are easy to identify, while there are others where this may prove to be difficult. It is important to identify these stages of preparedness to try and help those who are disadvantaged.

As was the case with the Lesotho Nomination training course, the coordination team did meet at the end of the day to review the proceedings of the day. One area of concern was on the relevance of the participants to their subject matter. An example is the Comoros Islands where the two representatives (participants) are from the cultural field – one being an architect and the other conservator from the museum– and yet they are dealing with a natural site in a marine environment. It was the feeling of the coordination team that the process should be driven by [more] relevant staff from the natural sector, even if the present two participants provide the technical support.

Wednesday 13th and Thursday 14th were dedicated to the various presentations that included introduction to the 1972 World Heritage Convention or the ‘Convention Concerning the Protection of Cultural and Natural Heritage’, operational guidelines, the process for inscription to the World Heritage list, tentative listing, and criteria for nomination – these were followed by a group exercise on Thursday afternoon.

The topic on “Outstanding Universal Value” (OUV) as well as the concepts of Authenticity and Integrity were discussed on Friday 15th. These are important areas of discussion as they form the core of the nomination process and it is therefore important that the participants become very conversant with them.

OTHER OBSERVATIONS

As in Lesotho, there was often a need to adjust the programme or to change the approach to knowledge dissemination at times. It is clear that for such a course to be effective and beneficial to the participants, the participants must be fully involved in the dialogue and not just be a captive audience. Thus from time to time there was need to remind the resource persons on the need to avoid pure lecture but apply a participatory approach to learning where the participants get more involved in their learning.

The Coordination Committee was effective through consultations and was able to make crucial and important decisions through meetings, as necessary. Two cases stand out: the first case was from the Comoros where a meeting with the participants from the country resolved that there was need to involve marine scientists and other relevant personnel in the process of the nomination dossier development. This is necessary if the process has to come to a successful completion.

The second case was in relation to Cameroon, whereby only one participant attended and had to go back after one week to attend to other business. The second selected participant never came in the first week and wanted to come in the second week. After a discussion with the Cameroonian participant present, the coordination team decided to inform the authorities in Cameroon of their displeasure with their case. It was noted that the participants cannot decide on their own to come and leave at their own free will if the course has to have integrity and meet its objectives. The training course rules and regulations must be adhered to, including – among others – a commitment to attend the course for the set duration, carry out the follow-up activities and commit to delivering the dossier within the agreed time. Since Cameroon had failed to meet these conditions, especially to provide two participants to stay for the entire time of the course (especially the fact that one left a half way and the other never came), it was felt that Cameroon could not be assisted at this time. Furthermore, this may impact on their future participation in such courses. It was decided that the second participant who had not come should not be allowed to come, as already a half of the training exercise had taken place.

This was a unique and difficult case but the decision taken was appropriate in order to instill discipline, commitment and acceptance of rules and regulations of such courses for the benefit of the States Parties. The Overall Coordinator was requested to write to the Director of Heritage in Cameroon explaining the concern of the course organizers, and this was done.

Overall, the course went very well with effective participation of the participants as well as the coordinators and resource persons. EPA provided adequate working conditions and effective staff who ensured success of the process.

George O. Abungu
Okello Abungu Heritage Consultants
Nairobi
Kenya

May 2009

6.4.2- Rapport de la Coordination des dossiers « Nature »

Remerciements

Le Coordinateur « Nature » tient à adresser ses sincères remerciements au Centre du Patrimoine Mondial de l'Unesco, au Fonds pour le Patrimoine Mondial Africain (AWH) pour leur foi en la capacité des Experts africains, au personnel et à la Direction de l'EPA pour leur courtoisie et leur disponibilité, aux Collègues de la Coordination Scientifique et Technique (personnes ressources et différents coordinateurs) pour leur esprit d'ouverture et la convivialité avec laquelle nous avons travaillé.

Justification et objectifs de la mission

Suivant les statistiques du Centre du Patrimoine Mondial de l'Unesco, les biens africains inscrits, à ce jour, constituent seulement 9% du total global alors que presque tous les Etats en Afrique ont ratifié la Convention sur le Patrimoine mondial. Paradoxalement, 40% des biens sur la Liste du patrimoine mondial en péril se trouvent en Afrique. Ainsi, en vue de trouver des solutions à cet écart de représentation et de faire augmenter le nombre de biens africains sur la Liste du patrimoine mondial, le Fonds pour le Patrimoine Mondial Africain en relation avec les institutions africaines en charge du patrimoine a mis en place, selon son plan stratégique 2008-2010, un Programme de formation des professionnels africains sur les dossiers de nomination des sites au Patrimoine mondial.

Le présent cours francophone vient à la suite du premier cours organisé à l'intention des pays Africains anglophones, coordonné par le Centre for Heritage Development in Africa – CHDA en Novembre 2008 au Lesotho.

Objectifs du cours

- Développer des capacités de conduire le processus d'inscription au profit des Etats parties à la Convention du patrimoine mondial
- Créer un réseau de professionnels capables de mettre en oeuvre le processus d'inscription.
- Développer un plan d'action pour la mise en oeuvre du processus d'inscription
- Mettre en place un dispositif d'accompagnement des participants pour la mise en oeuvre du processus d'inscription.

La mission court sur une période d'un an maximum, conformément au programme de formation en trois phases.

Le présent rapport expose les principaux résultats, les principales conclusions et les recommandations du Coordonnateur «Nature » à l'issue de la phase I qui s'est déroulé du 11 au 23 mai 2009, à l'EPA de Porto Novo au Bénin.

Missions assignées au Coordinateur Nature

Elles sont principalement pour cette première phase de :

- servir de personne ressource principale en nature ;
- coordonner les dossiers des sites naturels et mixtes et suivre les participants dans la mise en oeuvre du processus de nomination,
- Contribuer à identifier les personnes ressources spécialisées en nature, de même que les tuteurs pour l'accompagnement des participants travaillant sur les biens naturels

- Animer les sessions pédagogiques dont il a la responsabilité et de mettre à disposition les supports de formation en vue de la réalisation du rapport final du programme de formation,
- Participer à la rédaction du rapport final du programme de formation.

La première journée (lundi 11 mai 09) a été réservée comme il se le devait à la présentation des principaux acteurs (participants, organisateurs et coordonateurs) et aux civilités d'ouverture. Le travail technique en lui-même a véritablement commencé le mardi 12 mai 2009. En effet, ce jour était destiné aux participants afin qu'ils présentent l'essentiel de l'état d'avancement de leurs dossiers de nomination respectifs.

Présentations des projets des projets par les participants

Neuf (9) sites déjà classés sur les listes indicatives des pays ont été présentés parmi lesquels **3 biens naturels, 1 bien mixte**, 3 paysages culturels, et 2 biens culturels (tableau 1).

Tableau 1. Liste des Etats parties présents et sites proposés.

Etat partie	Nom et prénom des responsables du dossier	Nom du bien	Catégorie proposée
Bénin	TÉHOU Aristide KPADONOU Cosme Zinsou	Parc de la Pendjari	Naturel
Cameroun	NNOMO ELLA Suzanne NDOYE MESSI Michel	Chutes de la Lobé	Paysage Culturel
Comores	ABDALLAH Ali Naguib IBRAHIMA Hairoune	Ecosystèmes marins des Comores	Naturel
Gabon	MILEBOU Aude Gwladys NZAMBA Nzamba Thierry	Ancien hôpital Albert Schweitzer	Culturel
Guinée Bissau	Joao CORDEIRO Sousa	Bijagos Island	Naturel
Guinée Conakry	Mamadi DIAWARA	Paysage culturel mandingue du Gberedou/Hamana	Paysage culturel
Madagascar	ANDRIAMIRADO Nony Tiana RANDRIANARIVONY Vero Hanitra	Falaises et Grottes de l'Isandra	Mixte
Niger	KADIRI Moussa IBRAHIM Habsatou	La vieille ville d'Agadez	Culturel
RCA	Jean Muller SENA Serge B. FEIMONAZOUI	Forêt et Campements résidentiels de référence pygmées Aka de Centrafrique"	Paysage Culturel

Etant donné que la mission principale du coordinateur « Nature » est de « *Coordonner les dossiers des sites naturels et mixtes et suivre les participants dans la mise en oeuvre du processus de nomination* », les remarques concerneront fondamentalement les sites naturels

ou mixtes. Quelques remarques ont été aussi portées sur les paysages culturels, car certains de leurs aspects sont d'ordre naturel.

Remarques générales concernant les présentations des participants (mardi 12 mai 2009)

Sur la forme : dans l'ensemble, les exposants ont fait l'effort de présenter l'essentiel de leurs résultats de manière concise (15 minutes maximum) et agréable à l'exemple de la présentation camerounaise ou béninoise. Pour des objectifs de pédagogie, aucun schéma d'exposé n'a été imposé par les Coordonateurs. Cependant, il est à souligner quelques négligences techniques observées dans le montage et la présentation des PowerPoint, par exemple :

- Cartographies sans échelle ni légendes (Madagascar, Guinée, Niger, etc.)
- Photographie de très faible qualité (photos floues dans la présentation du Gabon notamment)
- Diapositives surchargées de textes (Guinée, Comores, RCA) ou d'images (Guinée Bissau)

Sur le fond : cette séance de présentations par les pays visait un objectif précis : apprécier le niveau actuel de l'élaboration du dossier de nomination, les difficultés afférentes et si possible un projet d'agenda décrivant dans ses grandes lignes, le travail de l'Etat partie jusqu'au moins au 23 janvier 2010, veille de la dernière phase du présent projet. Il est à noter que pour ce début (que nous pouvons considérer comme version 0 du format de nomination), les Etats parties présentent des situations différentes. Les coordonateurs ont pu en effet distinguer :

- Les dossiers débutant, c'est-à-dire, disposant d'un fond documentaire assez faible ce qui déteint inévitablement sur la présentation du bien proposé et la justification de sa valeur universelle exceptionnelle (Gabon, Guinée, etc.)
- Les dossiers moyennement avancés, c'est-à-dire, disposant d'un fond documentaire relativement important (données scientifiques, cartographie et autres documents iconographiques de base, etc.) et qui ont montré les grandes lignes de la justification de la VUE de leur bien (Benin, Madagascar)
- Les dossiers relativement très avancés pour lesquels il manquerait quelques derniers réglages (mesures réglementaires de gestion et de suivi du site, par exemple) pour la soumission (l'archipel des Bijagos en Guinée Bissau, la vieille ville d'Agadez du Niger)

De façon générale, nous avons noté une faible référence au *Format pour la proposition d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial* (annexe 5 des Orientations) et même aux notes et paragraphes explicatifs des Orientations. Or, **le format étant imposé, il doit être suivi à la lettre (même si le plan pose parfois quelques problèmes aux rédacteurs).**

Les exposés des personnes ressources, les séances d'exercices ainsi que les avis et suggestions des coordinateurs qui ont eu lieu les jours suivants ont permis plusieurs recadrages. Ainsi, nous avons noté une aisance et une lisibilité accrues dans la présentation des exposés des participants, pour la forme. Dans le fond, des changements importants sont intervenus : par exemple,

- la délégation malgache a retiré provisoirement le critère naturel (critère viii) reversant du coup leur site dans la catégorie « paysage culturel » ;
- le changement provisoire de la dénomination du bien des Comores qui devient « les trois sites majeurs des écosystèmes marins des îles Comores » en lieu et place de « écosystèmes marins des îles Comores » ;

- le changement de site de la délégation gabonaise (voir coordination Culture)

Examen des dossiers à l'état actuel.

Afin de mesurer l'effort qui reste à accomplir pour parvenir au dossier final, nous avons essayé de remplir un tableau d'état d'avancement des drafts de nomination. Ce tableau reprend le format Unesco pour la mise en forme des dossiers; il donne une évaluation du taux de remplissage (critère quantitatif), une évaluation du niveau d'urgence de rédaction des parties en fonction de leurs relations avec d'autres parties ou des débats que susciteront leur contenu avec les milieux scientifiques et les populations) et une évaluation du niveau de difficulté de mise en oeuvre de la partie.

Il ne s'agit ni d'un exercice de notation sur le travail effectué ni d'un document de valeur absolue. Il s'agit juste d'un guide de référence dans la construction d'un dossier complexe. Il doit être considéré comme le point zéro du processus et suivi d'autres tableaux d'évaluation qui feront le point au long de l'année pour vérifier la progression et mettre en oeuvre les travaux nécessaires à l'aboutissement des différents dossiers.

	Partie remplie (O) ou non (N)					Taux de remplissage (%)					Niveau d'urgence U (urgent) NU (non urgent)	Niveau de difficulté F (facile) D (difficile)
	Bénin	Gui B	Com	Gui	RCA	Bénin	Gui B	Com	Gui	RCA		
1 Identification	O	N	O	N	N	30	0	40	0	0	U	D
2 Description	O	O	O	N	N	25		30	0	0	U	D
2A Description	O	O	O	N	N	40		30	0	0	U	D
2B Histoire et développement	O	N	O	N	N	30	0	15	0	0	U	D
3 Justification inscription	O	N	O	N	N	15	0	20	0	0	U	D
3A Critères d'inscription	O	N	O	N	N	20	0	30	0	0	U	D
3B Projet de déclaration de VUE	O	N	O	N	N	25	0	20	0	0	NU	F
3C Analyse comparative	O	N	O	N	N	30	0	10	0	0	U	D
3D Intégrité / Authenticité	O	N	O	N	N	30	0	10	0	0	U	F
4 Etat de conservation	N	N	O	N	N	0	0	15	0	0	NU	F
4A Etat actuel de conservation	N	N	O	N	N	0	0	30	0	0	NU	F
4B Facteurs affectant le Bien	N	N	O	N	N	0	0	15	0	0	NU	F
5 Protection et gestion	N	N	O	N	N	0	0	10	0	0	U	F
5A Droit de propriété	N	N	O	N	N	0	0	10	0	0	NU	F
5B Classement de protection	N	N	O	N	N	0	0	10	0	0	NU	F
5C Moyens application de la protection	N	N	O	N	N	0	0	05	0	0	NU	F
5D Plans locaux / régionaux	N	N	O	N	N	0	0	10	0	0	NU	F
5E Plan de gestion	N	N	O	N	N	0	0	05	0	0	U	D
5F Sources et niveaux de financement	N	N	O	N	N	0	0	05	0	0	NU	F

5G Sources de compétences formations	N	N	O	N	N	0	0	10	0	0	NU	F
5H Aménagements et stat. / visiteurs	N	N	O	N	N	0	0	15	0	0	NU	F
5I Mise en valeur / promotion N N O N N 0 0 15 0 0 NU F	N	N	O	N	N	0	0	15	0	0	NU	F
5J Nombre employés	N	N	O	N	N	0	0	30	0	0	NU	F
6 Suivi	N	N	O	N	N	0	0	30	0	0	U	D
6A Indicateurs état de conservation	N	N	O	N	N	0	0	10	0	0	U	D
6B Dispositions administratives de suivi	N	N	O	N	N	0	0	10	0	0	U	D
6C Résultats exercices précédents	N	N	O	N	N	0	0	05	0	0	U	D
7 Documentation	N	N	O	N	N	0	0	0	0	0	NU	F
7A Photos / Inventaire images	N	N	O	N	N	0	0	0	0	0	NU	F
7B Textes sur la protection et la gestion	N	N	O	N	N	0	0	10	0	0	NU	F
7C Forme et date des dossiers	N	N	O	N	N	0	0	10	0	0	NU	F
7D Adresse de conservation des dossiers	N	N	NO	N	N	0	0	0	0	0	NU	F
7E Bibliographie	N	N	O	N	N	0	0	0	0	0	NU	F
8 Coordonnées autorités responsables	N	N	O	N	N	0	0	0	0	0	NU	F
8A Responsable préparation du dossier	N	N	O	N	N	0	0	0	0	0	NU	F
8B Institution/Agence officielle locale	N	N	N	N	N	0	0	0	0	0	NU	F
8C Autres institutions locales	N	N	N	N	N	0	0	0	0	0	NU	F
8D Adresse Internet officielle	N	N	N	N	N	0	0	0	0	0	NU	F
9 Signature au nom de l'Etat Partie	N	N	N	N	N	0	0	0	0	0	NU	F
10 Annexes	N	N	N	N	N	0	0	0	0	0	NU	F

Conclusions et Recommandations

Sur la base des travaux, des échanges et de l'évaluation précédente (même si arbitraire) nous retenons que les participants ont certes montré de grandes qualités professionnelles, de la volonté et du dynamisme, mais une grande partie du travail reste à faire. Concernant, les personnes ressources chargées d'accompagner les différents dossiers (tuteurs) sur la base de multiples échanges (Tim BADMAN, Lazare ELOUNDOU, notamment) nous avons proposé les personnes mentors suivants :

- Cne Fatou SAMB, experte des Aires Marines Protégées pour le dossier de la Réserve de Biosphère de Bijagos,
- Dr NEUBA Danho, Systématicien, spécialiste de biodiversité et de SIG, pour le dossier Réserve de Biosphère de la Pendjari (Université d'Abobo-Adjamé, 01 BP 4403 Abidjan 01 ; danho_f@yahoo.fr) ;

- Pour le dossier des Comores, les négociations sont encore en cours cependant la question doit être résolue avant la fin du mois de mai.

Pour une efficacité optimale de la suite du programme, nous recommandons :

- une révision plus pointue, par les tuteurs, coordonnateurs et autres personnes ressources intervenant sur les dossiers, des chronogrammes d'exécution élaborés par chaque pays ;
- une transparence et une réactivité maximales dans les échanges futures entre tous les acteurs de ce processus.

Le Coordinateur Nature réitère ses remerciements au Centre du Patrimoine Mondial, à l'AWHF, à l'EPA, ainsi qu'à toute l'équipe scientifique et technique de cet atelier.

Fait à Porto Novo, Bénin, le 22 mai 2009,

Dr Djah François MALAN
Coordinateur Nature

6.4.3- RAPPORT de la Coordination des dossiers « Culture »

1. Contexte du cours

En vue de trouver des solutions à une meilleure représentativité de l'Afrique sur la Liste du patrimoine mondial en augmentant le nombre et la qualité des inscriptions, le Fonds pour le patrimoine mondial africain en relation avec les institutions africaines en charge du patrimoine a mis en place, selon son plan stratégique 2008-2010, un Programme de formation des professionnels africains sur les dossiers de nomination des sites au Patrimoine mondial.

Le présent cours francophone vient à la suite du premier cours organisé à l'intention des pays africains anglophones, coordonné par le Centre for Heritage Development in Africa-CHDA en Novembre 2008 au Lesotho.

Dans le cadre de ce cours francophone et conformément aux dispositions du contrat que j'ai signé avec l'Ecole du Patrimoine Africain, EPA, j'assume le rôle de coordinateur des dossiers culturels. Et à ce titre, j'apporte toute ma contribution à la réussite de ce programme depuis la première réunion de préparation tenue à l'EPA du 28 au 30 janvier 2009 jusqu'au présent atelier en passant par la rencontre d'harmonisation tenue au siège de FPMA, en Afrique du Sud en avril dernier.

Pour la Phase I de ce programme qui s'étale sur huit mois, la lettre de mission m'attribue entre autres tâches :

- Servir de personne ressource principale en culture ;
- Coordonner les dossiers des sites culturels et mixtes et suivre les participants dans la mise en œuvre du processus de nomination ;
- Contribuer à identifier les personnes ressources spécialisées en culture, de même que les tuteurs pour l'accompagnement des participants travaillant sur les biens culturels ;
- Elaborer les contenus de cours du programme de formation ;
- Animer les sessions pédagogiques dont il a la responsabilité ;
- Assurer la réussite totale de la mise en œuvre du programme ;
- Rédiger les rapports d'étapes des phases 1, 2 et 3.

Au terme de cette première phase du programme, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport d'étape ci-après. Ce rapport s'articule autour de deux axes essentiels :

- L'évaluation de la phase I relative à l'atelier de formation du 11 au 23 mai 2009 à l'EPA, Porto Novo, Bénin ;
- Recommandations pour le suivi de la phase II.

2. L'évaluation de l'atelier de formation du 11 au 23 mai 2009

Cadre du Cours

Lancé le 03 mai 2006, le Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA) a été créé pour assister les Etats africains à améliorer la conservation de leur patrimoine culturel et naturel, conformément aux dispositions de la Convention du Patrimoine mondial. A ce jour, les biens africains inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial constituent seulement 9% du total global alors que presque tous les Etats en Afrique ont ratifié la Convention sur le Patrimoine

mondial. Paradoxalement, 40% des biens sur la Liste du patrimoine mondial en péril se trouvent en Afrique.

Cet atelier pour les pays francophones et lusophones, vient à la suite du premier cours organisé à l'intention des pays africains anglophones, coordonné par le CHDA en Novembre 2008 au Lesotho et vise la formation des professionnels africains sur les dossiers de nomination des sites au Patrimoine mondial.

Objectifs :

- Développer des capacités de conduire le processus d'inscription au profit des Etats parties à la Convention du patrimoine mondial.
- Créer un réseau de professionnels capables de mettre en œuvre le processus d'inscription.
- Développer un plan d'action pour la mise en œuvre du processus d'inscription.
- Mettre en place un dispositif d'accompagnement des participants dans la mise en œuvre du processus d'inscription.

Déroulement :

L'atelier, d'une durée de deux semaines alliant la théorie à la pratique (Les travaux pratiques ont eu comme support les dossiers d'inscription des participants) était structuré autour de trois parties:

- Une partie introductive sur la Convention et les Orientations pour sa mise en œuvre ;
- Une deuxième partie axée sur les présentations - discussions des différentes sections du processus de nomination suivies d'exercices sur les dossiers des participants ;
- Une troisième partie dédiée à la planification du travail d'élaboration des propositions d'inscription dans chaque pays.

L'atelier a réuni 16 participants représentant 9 pays au départ mais à la fin de la première semaine, on a noté la défection du Cameroun avec le départ inopiné de sa représentante. Ces participants étaient porteurs de 02 sites culturels, 02 sites naturels et 03 paysages culturels (voir liste des participants en annexe).

Pour l'animation de cet atelier, la coordination a pu compter sur un panel de personnes ressources dotées d'une expertise avérée et qui de par leurs institutions d'origine participent aux différents échelons de traitement des dossiers d'inscription (voir liste des personnes des ressources en annexe).

Pour encadrer le bon déroulement de ce cours, une coordination forte de quatre personnes répartie en deux pôles nature et culture travaillant sous la supervision du Coordonateur Général et de l'Assistante chargée d'assurer le suivi de tout le processus pour l'EPA.

C'est précisément dans ce cadre que j'ai accompli ma mission de coordinateur des dossiers culturels avec mon assistant M. Lassina Simporé du Burkina Faso. Ensemble, nous avons beaucoup échangé avant et pendant le déroulement l'atelier pour le partage des tâches dans un esprit de complémentarité et d'harmonie que nous avons partagé avec nos collègues de la nature.

J'ai pu apporter ma contribution dans un esprit de franche collaboration à la réussite de les toutes étapes de préparation et de réalisation de cette première phase notamment pour :

- ✓ l'identification des personnes ressources et tuteurs pour l'accompagnement des participants;
- ✓ l'élaboration des contenus du programme de formation ;
- ✓ l'animation des sessions pédagogiques dont j'avais la responsabilité ;
- ✓ la rédaction des rapports quotidiens instaurés par la coordination et le présent rapport d'étape ;
- ✓ La coordination des dossiers culturels et mixtes en suivant les participants et en contribuant au rapprochement entre ces derniers et les tuteurs proposés pour les suivre.

Au terme de cette première phase, la Coordination Culture note que les objectifs de l'atelier ont été globalement atteints :

- le programme de formation a été entièrement exécuté (présentation-discussions- exercices);
- La planification du travail d'élaboration des propositions d'inscription dans chaque pays a été présentée pour faciliter le suivi ;
- le cadre de suivi des participants ainsi que les mesures d'accompagnement du Fonds pour le Patrimoine Mondial Africain a été clarifié et les responsabilités de toutes les parties précisées.

3. Les recommandations

Pour assurer un bon suivi de la phase II qui va se dérouler sur le terrain dans les pays respectifs des participants la Coordination Culture formule les recommandations ci-après :

- les participants doivent adresser, dans les meilleurs délais, leur demande d'assistance au FPMA à travers leurs institutions pour une bonne mise en œuvre de leur plan d'action national. Toutes les demandes doivent être notifiées à la coordination pour permettre d'apprécier l'évolution du dossier et de mesurer les efforts fournis ;
- les termes de référence des tuteurs désignés doivent faire l'objet d'échanges et d'entente entre le FPMA et la Coordination pour assurer une meilleure efficacité du système suivi-monitoring des dossiers et éviter des dysfonctionnements ;
- il serait souhaitable que les coordinateurs nature-culture ou leurs assistants puissent, au besoin, prendre part à des ateliers organisés autour des dossiers de nomination dont elles ont la charge comme personnes ressources en appui au tuteur ;
- En plus du suivi à distance et par mailing, il serait bien d'envisager une rencontre à mi-parcours pour la coordination afin de procéder une évaluation d'étape.

La coordination voudrait, pour terminer, adresser ses sincères remerciements à toute l'équipe de l'EPA pour la parfaite organisation logistique et sociale du cours malgré les contraintes du budget.

Fait à Porto Novo, le 22 mai 2009

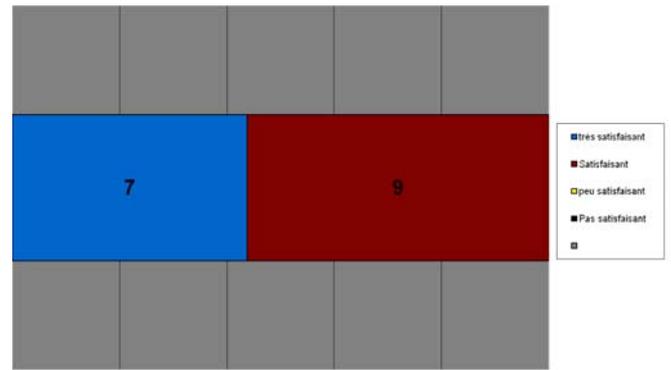
*Le Coordinateur des dossiers culturels
Abdoul Aziz Guissé, DPC, Sénégal*

6.5- EVALUATION DU COURS PAR LES PARTICIPANTS

Analyse des évaluations

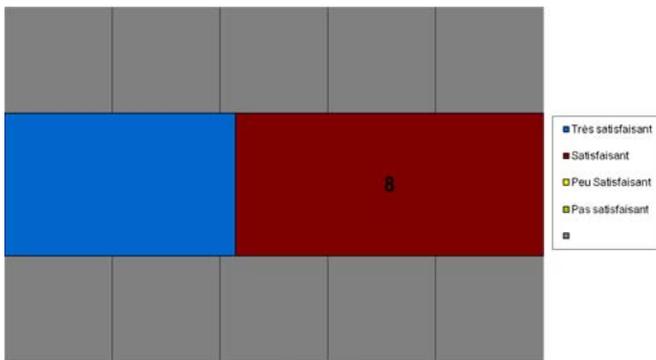
« ATELIER : Préparation des propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial »
 EPA, Porto-Novo, du 11 au 23 mai 2009

3- Introduction à la convention de 1972



Evaluations Pédagogiques

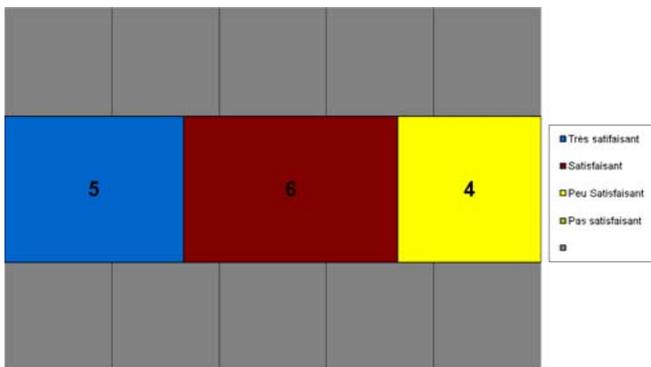
1- Objectifs pédagogiques



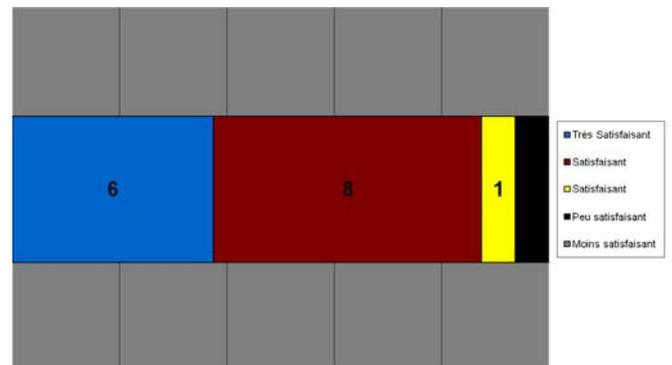
4- Orientations devant guider la mise en Œuvre de la convention de 72



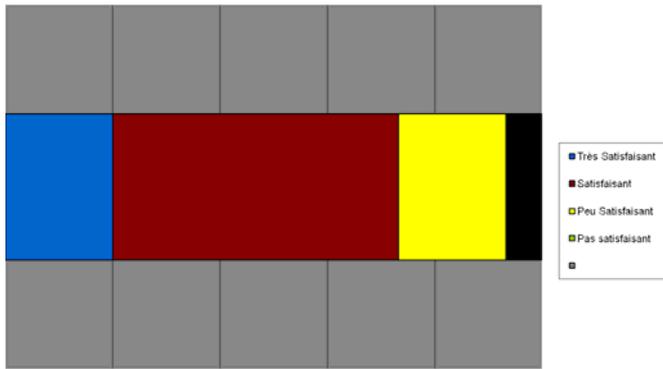
2- Approche pédagogique



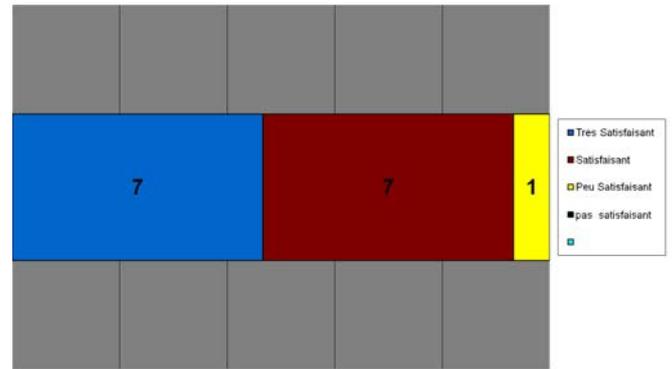
5- Processus d'inscription sur la liste du patrimoine mondial



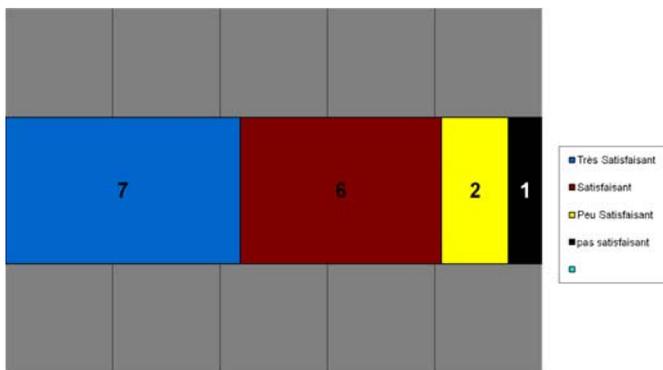
6- liste indicative



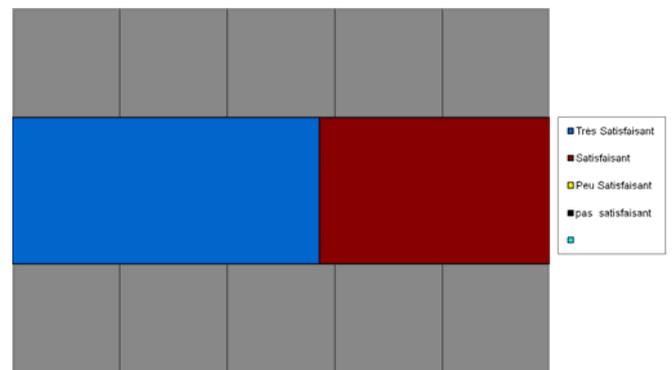
9- Authenticité et intégrité



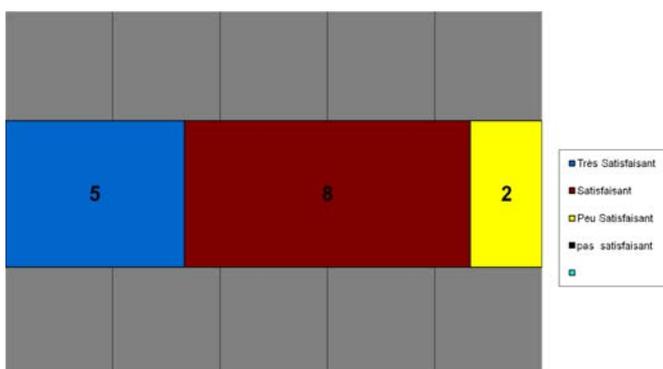
7- Déclaration de la valeur universelle exceptionnelle



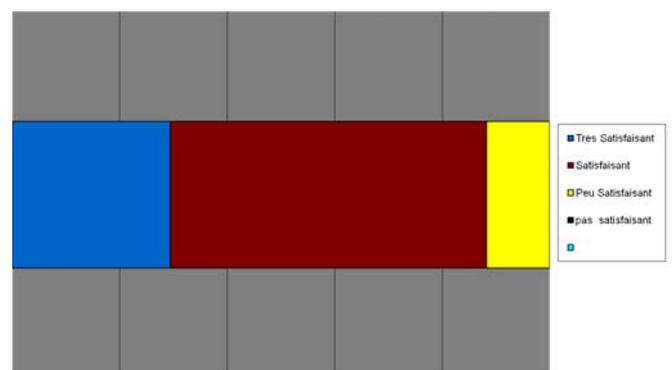
10- Analyse comparative



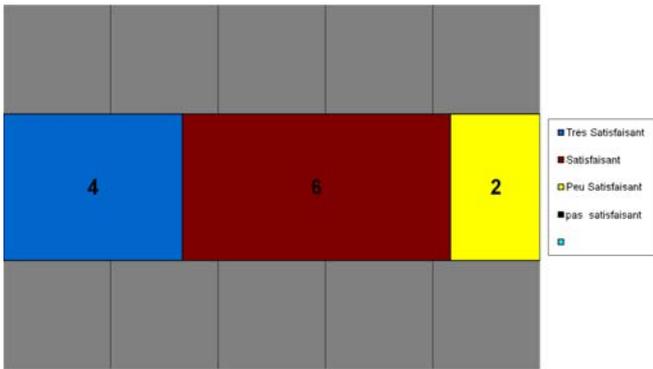
8- Critères de nominations de biens



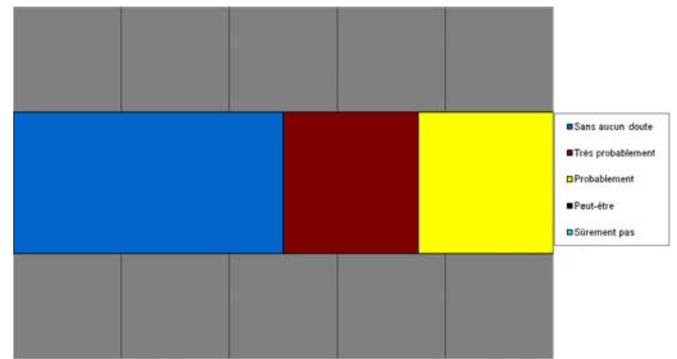
11- Description des sites



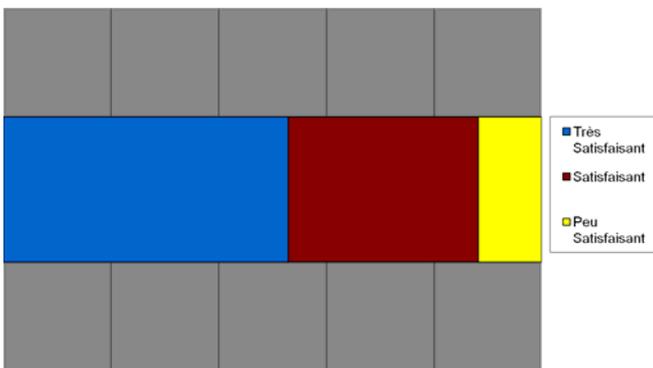
12- Localisation et délimitation d'un site et de sa zone tampon



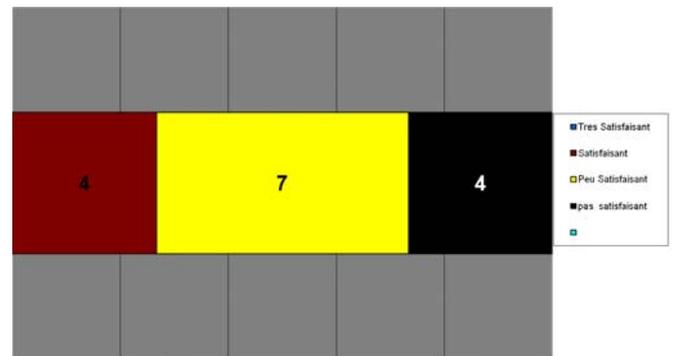
15. Liste du patrimoine mondial africain: défis et opportunités



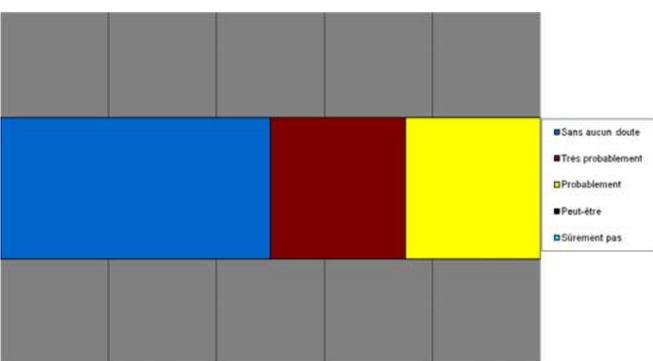
13. Plan de gestion



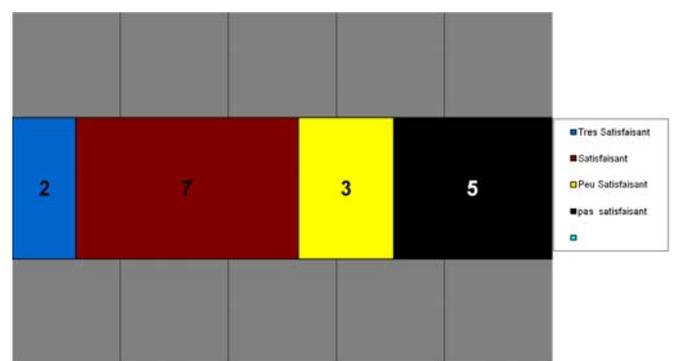
16. Travaux de terrain



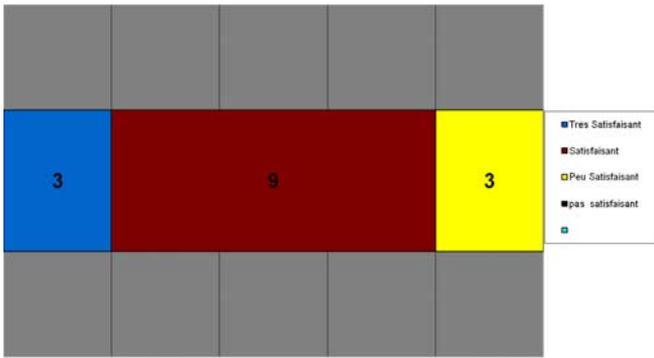
14. Insuffisances/problèmes des dossiers de nomination



17. Travaux pratiques

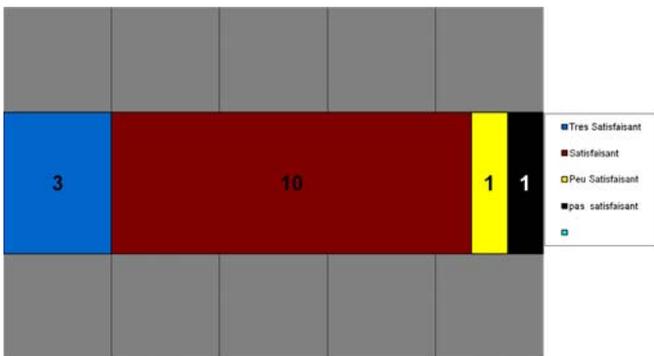


18. Présentations des pays participants

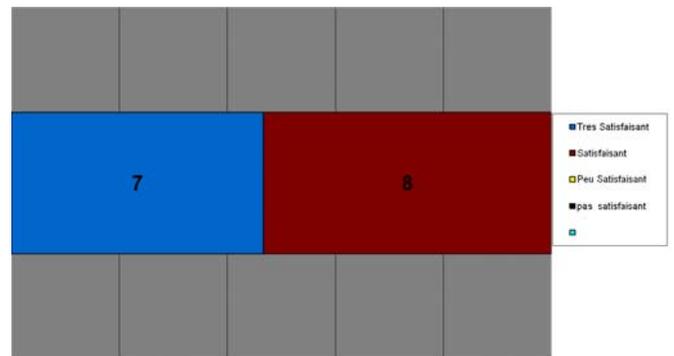


Evaluation capacité de compréhension et d'usage des concepts d'inscription au patrimoine mondial

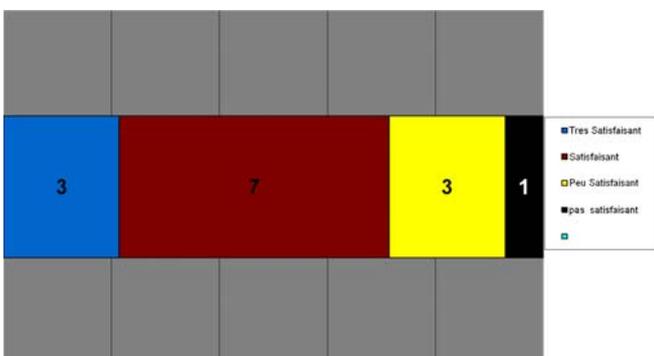
19. Supports pédagogiques



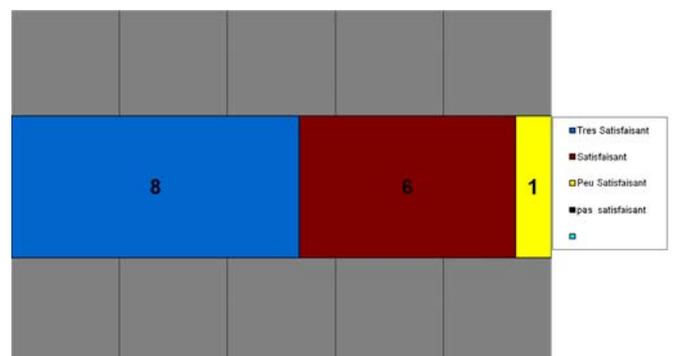
21. Processus d'inscription



20. Disponibilité des personnes ressources



22. Format de soumission

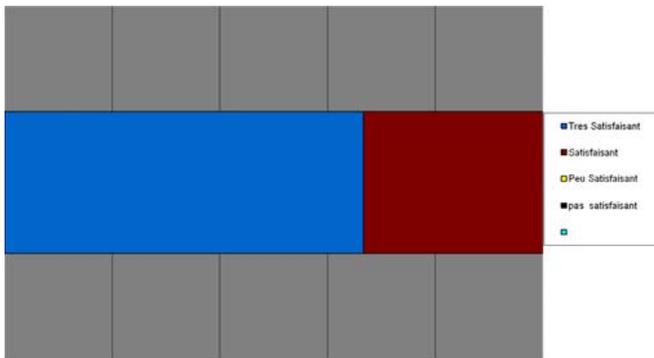


23. Orientations devant guider la mise en œuvre de la convention de 1972



Evaluation logistique

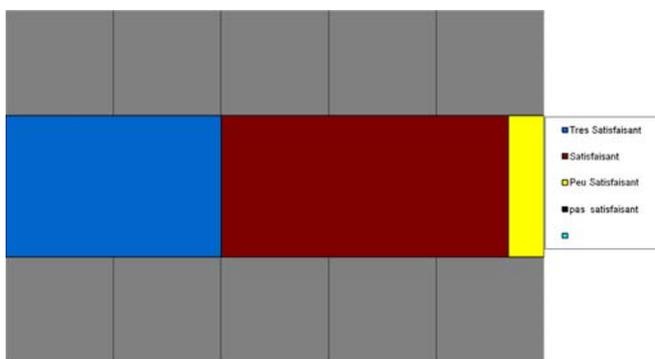
24. Rôle du Centre du patrimoine mondial



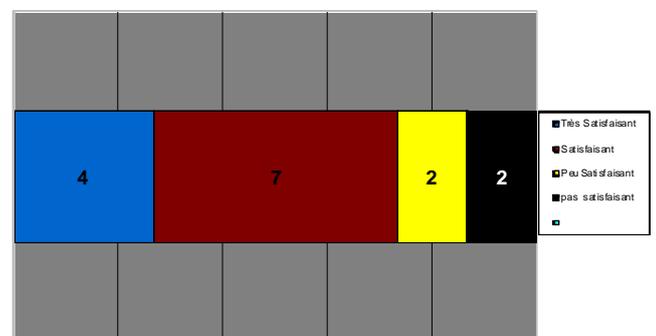
26. Invitations



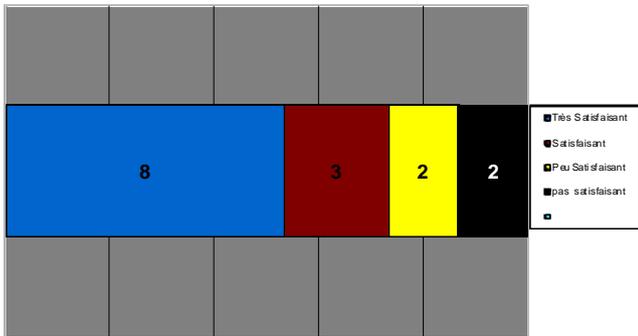
25. Rôles des organes consultatifs / ICOMOS UICN



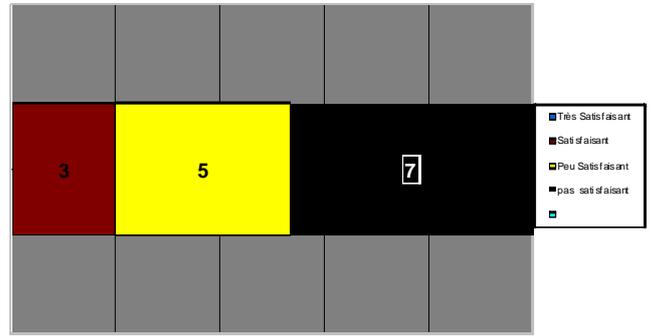
27. Informations avant l'atelier



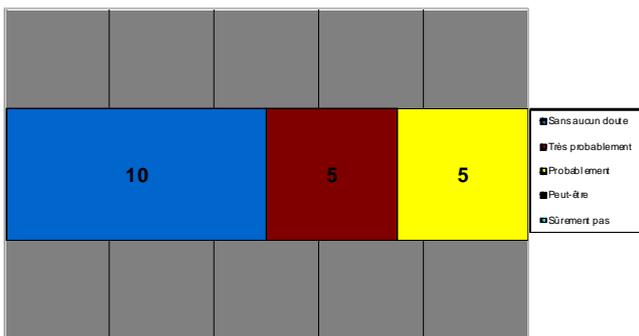
28. Transport international



30. Allocation de subsistance

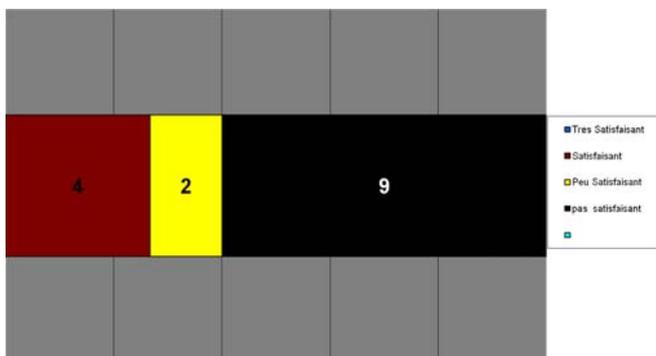


28. Accueil à l'aéroport

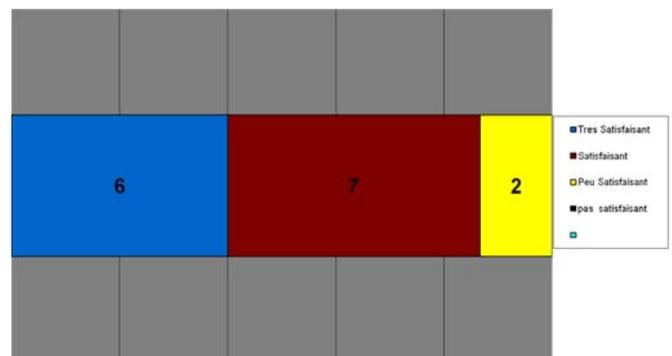


Commentaire libre et suggestions

29. Hébergement



31. Salle de travail



Salle travail

- Salle de travail bien appropriée et digne de mérite pour un bon déroulement des activités du programme.

Encadrement et coordination

- Le **choix** des **experts** était **judicieux** ; ils sont **tous de grande qualité** et très pédagogiques.
- Merci pour la coordination et les personnes qui ont vraiment de professionnalisme et de disponibilité
- Je félicite la coordination qui n'a ménagé aucun effort pour la réussite de cet atelier.
- **L'apport des encadreurs ne s'est pas fait trop ressentir**. Ils **se sont contentés de faire des critiques** au lieu d'aider pour la constitution de la documentation.
- Répartir les encadreurs par groupe pour les **exercices** au lieu d'attendre qu'on les appelle.

Programme

- Le processus enclenché par le FMPA vient à point nommer
- Rarement, j'ai vu une organisation aussi bien faite. Les heures sont respectées, les programmes bien ajustés. Aucun commentaire. En gros satisfaisant.
- Le programme **est trop chargé pour deux semaines**. On a l'obligation de suivre les exposés et d'évoluer dans la rédaction. Prévoir les présentations pour les matinées et la rédaction les après midi.
- Le rythme de travail et l'organisation doivent être revus. **Trop de théories pour très peu de pratique**, alors que le but du cours, c'est la préparation de dossiers d'inscription. **Aucune attention n'a été portée réellement aux dossiers**.

Dans l'avenir, mettre l'accent sur les travaux pratiques.
Pour la restitution du dossier en début janvier 2010, possibilité de pouvoir étendre cette dernière sur 3 semaines. Bon ne initiatives.

Encadrement et coordination

- Je pense que **le grand nombre de personnes ressources n'a pas été vraiment utile**. Les personnes ressources doivent se rendre plus utile compte tenu du grand défi de cet important. Ils doivent aider **pas à pas les experts stagiaires** dans chaque exercice. **J'étais très heureux de voir un grand encadrement mais hélas. Ils ont préféré jouer le rôle d'un simple donneur de parole aux intervenants**. Je souhaite qu'ils prennent vraiment en charge les stagiaires la prochaine fois.

Présentations

- **Circonscrire les présentations pour éviter les répétitions** et surtout les redites de différentes façons.
- C'est **vraiment très intéressant** l'atelier ou même les formations organisées par l'EPA car on a des échanges d'information, de même de la culture de chaque pays. Pour moi il faut élargir un peu les thèmes en matière du patrimoine immatériel aussi si c'est possible

Encadrement et coordination

- C'est un cours africain, nous suggérons qu'il ne se tienne pas exclusivement au Bénin et qu'il faut tenir le prochain atelier c'est-à-dire celui de janvier prochain dans un autre pays. Nous remercions très sincèrement **certain membres de la coordination qui ont déployé de gros efforts pour sauver les apparences ???**
- Ce type de rencontre gagnerait aussi à cadrer la prise de parole (surtout des participants)

Logistique

- La logistique des encadreurs est trop priorisée au détriment de celles des participants, qui en réalité ne sont pas de vulgaires étudiants
- Faciliter la subsistance : 100 000 F c'est insignifiant pour 2 semaines, vu le cout de la vie à Porto.
- L'allocation de subsistance est très modeste et a joué sur les participants selon leur arrivée (2 à 3 jours avant et après la date prévue pour le cours).
- Mettre à la disposition des participants **un véhicule aller et retour** pendant la période du cours.

Hébergement

- Hébergement : assez normal
- Améliorer les conditions d'hébergement avec un minimum de confort (ventilateur, lits plus spacieux, **le fer à repasser a constitué un handicap sur les habits des participants.**)
- La logistique laisse à désirer. Nous sommes des responsables ; on ne mérite pas le sort que l'organisation **du séminaire** nous a réservé.
- Je remercie infiniment l'EPA, le CPM et le FPMA pour avoir initié cet atelier. ; par contre je lui suggère de revoir prochainement **l'hébergement et l'allocation de subsistance car nous ne sommes pas des étudiants mais plutôt des fonctionnaires qui ont droit à un traitement décent, humain et équitable**

Autres

- **Ce type de programme gagnerait à être systématisé. Il est important que les professionnels africains se forment sur l'ensemble du processus et sur les principes de gestion des biens.**
- **Que l'EPA organise dans la mesure du possible un dernier cours technique ceci pour permettre aux quelques professionnels ou binôme de certains pays qui n'ont pas encore pris part.**
- **Certes les défis sont énormes, mais il faut toujours aménager des moments de détente.**
- **Les participants des Etat partie sont porteurs de dossiers de nomination qui ne sont pas encore valides. Comment un dossier peut-il faire l'objet d'une présentation type. il serait souhaitable pour une prochaine occasion d'éviter cette erreur.**

6.6- LISTE DES PARTICIPANTS, PERSONNES-RESSOURCES ET MEMBRES DE L'EQUIPE DE COORDINATION

Liste des participants

N°	Pays	Nom du bien	Nom & prénoms	Contacts et adresses
1	BENIN	Parc national de la Pendjari	KPADONOU Cosme Zinsou	Chargé de la promotion touristique du Parc national de la Pendjari 08 BP 0227 Cotonou Tél. +229 23830065/21309072/97118765 cosme.kpadonou@pendjari.net , colnis4@yahoo.fr
2			TÉHOU Comlan Aristide	Chef service écologie de la Réserve de Biosphère de la Pendjari 02 BP 527 Cotonou Tél. +229 21 303084/97 581902 tehouaristide@hotmail.com , tehouaristide@yahoo.fr
3	CAMEROUN	Chutes de la Lobé	NNOMO ELLA Suzanne	Chef de service régional du patrimoine culturel pour la région du centre BP 31387 Yaoundé Tél. +237 22 226579/99 731612 psunel72@yahoo.fr
4	COMORES	Trois sites majeurs des écosystèmes marins des Comores	ABDALLAH Ali Naguib	Conservateur du Musée national/ CNRDS BP 1843 Moroni Tél. +269 773 9102/1230/3335810 abdallahnaguib@yahoo.fr
5			IBRAHIM Hairoune	Conservatrice du Palais de Msamoudu/CNDRS BP 1843 Moroni Tél. +269 334 4380 hairoune@yahoo.fr
6	GABON	Ancien hôpital de Lambaréné, symbole de l'action humanitaire	MILEBOU Aude Gwladys	Chargée d'études au Cabinet du Vice premier ministre BP 5764 Libreville Tél. +241 763232/07369743/06066753 maudegwladys@yahoo.fr
7			NZAMBA NZAMBA Thierry P.	Chargé d'Etudes à la direction générale de la Culture BP 4355 Libreville Tél. Fax : +241 07394574/763253 nzamba2sacouvert@yahoo.fr
8	GUINEE	Paysage culturel mandingue du Gberedou/Hamana	CONDE A. Sidiki	Chef de section protection et législation des sites et monuments BP 262 Conakry Tél. +224 30 413876/64926609 asconde001@yahoo.fr
9			DIAWARA Mamadi	Chef de division des sites, monuments et architectures traditionnelles BP 262 Conakry Tél. +224 64379401 mamadipossa2@yahoo.fr

10	GUINEE BISSAU	Archipel de Bijagos	CORDEIRO Sousa Joao	João Sousa Cordeiro Director CACBB/Coordendor da Reserva da Biosfera Arqipélago Bolama Bijagós C.P. 70 - Bissau Tel: (00245) 320 71 06/ 320 71 07 Mobile: 7207940/ 66766 00/ 5803854 joao.cordeiro@iucn.org
11	MADAGASCAR	Falaise et Grottes de l'Isandra	ANDRIAMIRADO Nony Tiana	Technicienne Service des sites monuments historiques et musées nonytiana@gmail.com
12			RANDRIANARIVONY Vero Hanitra	Charge d'étude au sein de la direction du patrimoine verohanitra_mjs@yahoo.fr ou randrianarivony.verohanitra@gmail.com
13	NIGER	La vieille ville d'Agadez	IBRAHIM Habsatou	Chef division patrimoine immatériel – Direction du Patrimoine Culturel BP 215 Niamey Tél.+ 227 20726067/96296743 ibrahimhabsatou@yahoo.fr
14			KADIRI Moussa	Chef division patrimoine immobilier - Direction du Patrimoine Culturel BP 215 Niamey Tél.+227 20726067/96884853 kadmou2005@yahoo.fr
15	RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	Forêt et les Campements résidentiels de référence pygmées Aka de Centrafrique	FEIMONAZOUI Serge-Barthélemy	Assistant technique à l'inventaire à la direction générale de la culture et du patrimoine Tél. 236 21619091/70023677 femonasb@yahoo.fr
16			SENA Jean Muller	Assistant technique à l'inventaire à l'inventaire à la direction générale de la culture et du patrimoine Tél. 236 21619091/75203725 muller.sena@yahoo.fr

Liste des experts - personnes ressources

N°	Pays	Nom & prénoms	Qualité	Contacts et adresses
1	KENYA	ABUNGU George	Représentant AWHF	CEO, Okello Abungu Heritage Consultants Representative (Kenya), UNESCO World Heritage Committee PO Box 496, Karen 00502 Nairobi Office: 254 202042641 Mobile: +254 724462883 Email: g.abungu@mac.com
2	ZIMBABWE	NDORO Webber	Directeur - AWHF	Tél. +27 (0) 112563552 Mobile : +27 (0) 797841396 WebberN@dbsa.org ou wndoro@hotmail.com
3	BENIN	VARISSOU Souayibou	AWHF	Spécialiste de programme AWHF Tél. +27 (0) 11256 35 52 Mob + 27 (0) 717557034/828044569 SouayibouV@dbsa.org ou svarissou@gmail.com
4		GODONOU Alain	Directeur EPA / Personne-ressource	Ecole du patrimoine africain - EPA BP 2205 Porto-Novo Tel. : + 229 20214838 Fax : +229 20212109 alain.godonou@epa-prema.net
5	CAMEROUN	ELOUNDOU Lazare	Personnes ressources - Centre du patrimoine mondial	Chef Unité Afrique UNESCO – Centre du patrimoine mondial, 7, Place de Fontenoy 75532 Paris SP 07 Tel (Bus.) +33 145 681 938 Mobile: +33 685 638 284 L.Eloundou-Assomo@unesco.org ou leloundo@hotmail.com
6	ITALIE	BALSAMO Alessandro		Specialiste de Programme Nominations UNESCO – Centre du Patrimoine Mondial, 7, Place de Fontenoy 75532 Paris SP 07 Tel (Bus.) +33 145 681 136 A.Balsamo@unesco.org
7	SUISSE	BADMAN Tim		Conseiller principal pour le patrimoine mondial Programme des aires protégées Tél. +41 22 9990000 Direct + 41 22 9990278 Tim.Badman@iucn.org
8	FRANCE	MORISSET Sébastien	Personne-ressource	CRAterre-ENSAG, BP 2636 60 avenue de Constantine 38036 Grenoble Cedex 2 FRANCE Fax : +33 476227256 moriset.s@grenoble.archi.fr

N°	Pays	Nom & prénoms	Qualité	Contacts et adresses
9	MALI	SANOGO Klessigué	Personnes-ressources	Ministère de la Culture Direction Nationale du Patrimoine Culturel B.P. 91, Bamako Tel : +223 20223382 Mobile : +223 66734777 Fax : +223 20216786 sanogoklessigue@yahoo.fr
10		OULD SIDI Ali		Mission culturelle de Tombouctou BP 63 Tombouctou Mobile : +223 76023941 Fax : +223 21921077 ouldsidi_ali@hotmail.fr ou ali_ouldsidi@yahoo.fr
11	SENEGAL	SAMB Fatou	Personne-ressource	Ministère de l'Environnement et de la protection de la nature Direction des parcs nationaux Tél. +221 338322309/775484924 fatkinesamb@yahoo.fr

Liste des membres de l'équipe de coordination

N°	Pays	Nom & prénoms	Qualité	Contacts et adresses
1	BENIN	ADANDE Alexis	Coordinateur général	Université d'Abomey-Calavi 01 BP 1057 Porto-Novo Tél. +229 20224363/96346183 aladande@hotmail.com
2	COTE D'IVOIRE	MALAN Djah François	Coordinateur Nature	UFR Sciences de la Nature & Centre de Recherche en Ecologie Université d'Abobo-Adjamé Phone : +225 08309715/01357931 malandfrancois@yahoo.fr
3	SENEGAL	GUISSE Abdoul Aziz	Coordinateur Culture	Direction du patrimoine culturel BP 4001 Dakar 3, rue Galandou Diouf Tél. +221 338217438 Mobile : +221 775544246 azigui@yahoo.fr
4	BENIN	ADEGBIDI Victoire	Assistante coordination	Ecole du patrimoine africain - EPA BP 2205 Porto-Novo Tel. : + 229 20214838/20212864 Mobile : + 229 95405477 Fax : +229 20212109 va@epa-prema.net
5	BENIN	TIOMOKO Ali Djafarou	Assistant Coordination Nature	Directeur du Parc de la Pendjari 08 B.P. 32 Tanguiéta Tél : + 229 23830065 Mobile +229 90037696 djafarou.tiomoko@pendjari.net
6	BURKINA FASO	SIMPORÉ Lassina	Assistant Coordination Culture	Assistant d'archéologie africaine Gestionnaire de patrimoine culturel immobilier Conservateur du site des Ruines de Loropéni Adresse Professionnelle Université de Ouagadougou 09 BP 1331 Ouagadougou 09 Téléphone : +226 50307318/50307064 Fax : +226 50317814 Site web : univ.ouaga.bf Adresse Privée 01 BP 960 Ouagadougou Mobile : +226 78843663 Tel : +226 50351546 lassina.simpore@univ-ouaga.bf ou mkelassane@yahoo.fr

6.7- LISTE DES TUTEURS IDENTIFIES

N	Dossiers / Pays	Noms et prénoms	Pays du tuteur	Contacts
1	Parc national de la Pendjari / Benin	Danho Neuba	Cote d'Ivoire	Université d'Abobo-Adjamé 01 BP 4403 Abidjan 01 danho_f@yahoo.fr
2	Trois sites majeurs des écosystèmes marins des Comores / Comores	A identifier	-	-
3	Grottes de Lastourville / Gabon	A identifier	-	-
4	Paysage culturel mandingue du Gberedou/Hamana / Guinée	Klessigue Sanogo	Mali	Ministère de la Culture Direction Nationale du Patrimoine Culturel B.P. 91, Bamako Tel : +223 20223382 Mobile : +223 66734777 Fax : +223 20216786 sanogoklessigue@yahoo.fr
5	Archipel de Bijagos / Guinée Bissau	Capitaine Fatou Samb	Senegal	Ministère de l'Environnement et de la protection de la nature Direction des parcs nationaux Tél. +221 338322309/775484924 fatkinesamb@yahoo.fr
6	Falaise et Grottes de l'Isandra / Madagascar	Gabriel Essack	Seychelles	
7	Vieille ville d'Agades / Niger	Ali Ould Sidi	Mali	BP 63 Tombouctou Mobile : +223 76023941 Fax : +223 21921077 ouldsidi_ali@hotmail.fr ou ali_ouldsidi@yahoo.fr
8	Forêt et Campements résidentiels de référence pygmées Aka de Centrafrique / République centrafricaine	Sébastien Moriset	France	CRAterre-ENSAG, BP 2636 60 avenue de Constantine 38036 Grenoble Cedex 2 FRANCE Fax : +33 476227256 moriset.s@grenoble.archi.fr